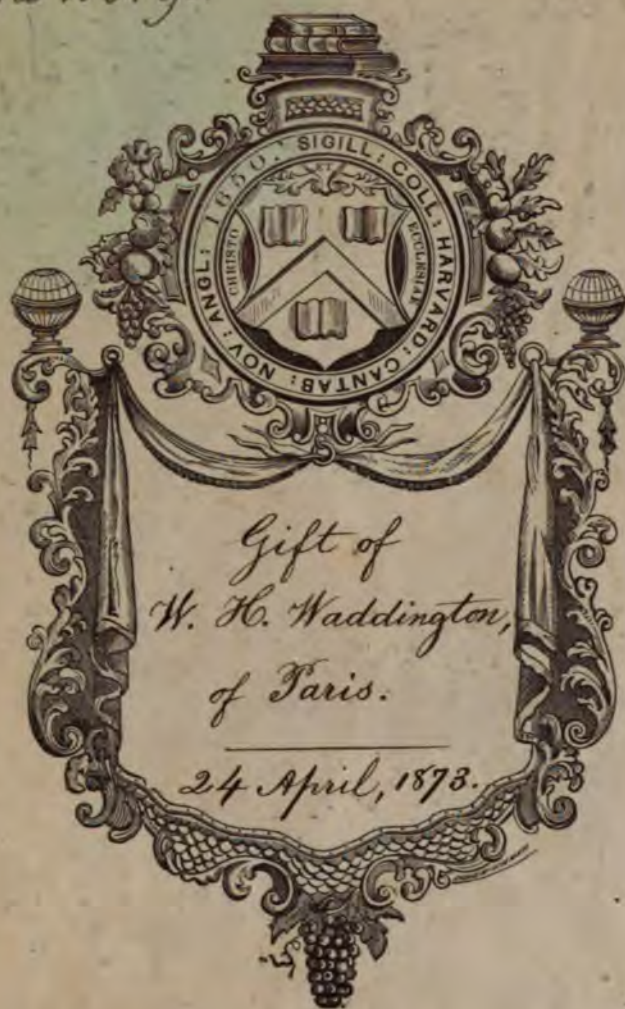


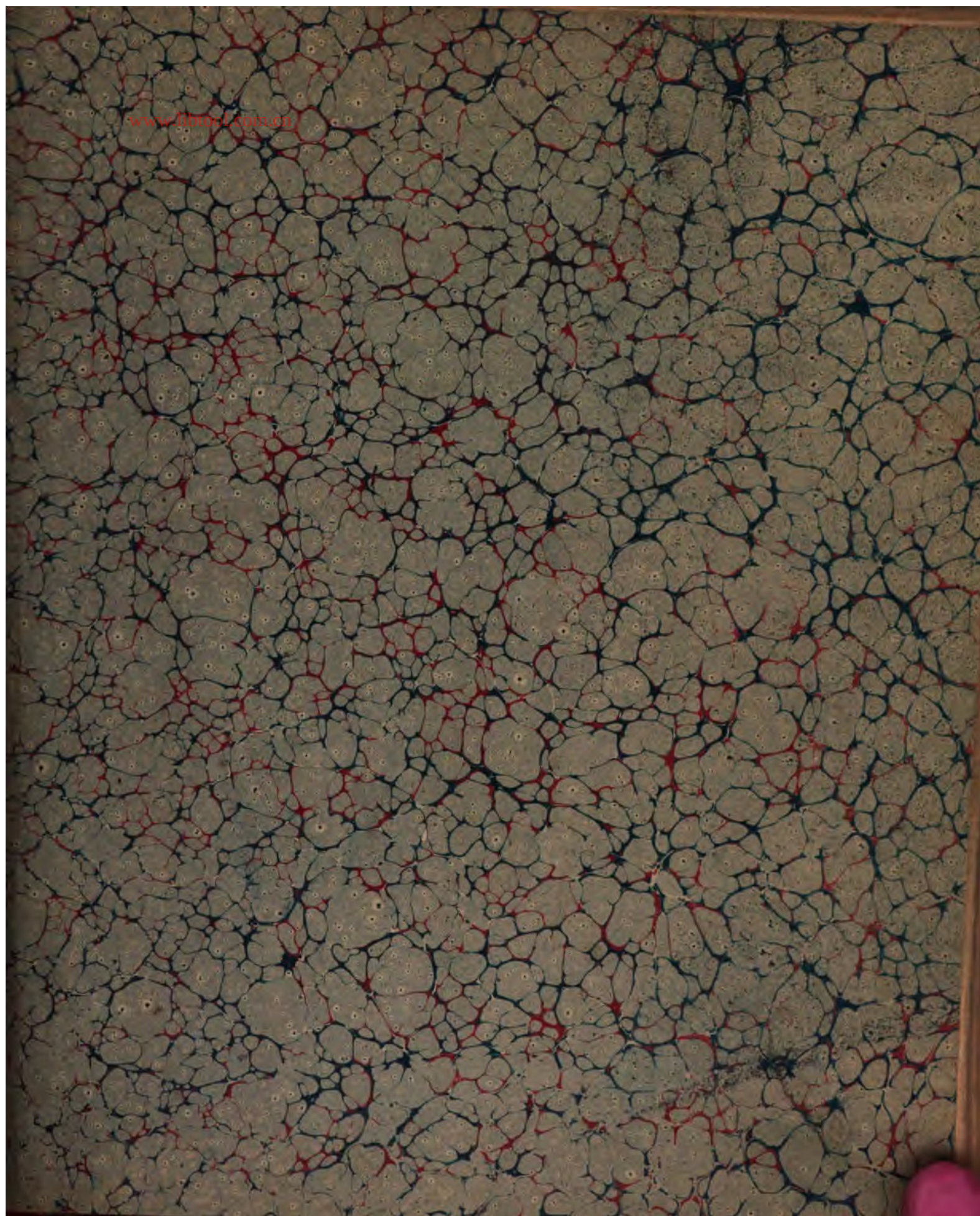
Ga
103
95

www.libtool.com.cn

Ga 103.95.



www.libros.com.cn



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

*Offert par l'auteur
au Collège de Harvard
L. K. M.*

**MÉMOIRE SUR LA CHRONOLOGIE
DE LA VIE
DU RHÉTEUR ÆLIUS ARISTIDE.**

www.libtool.com.cn

**EXTRAIT DU TOME XXVI, 1^{re} PARTIE,
DES MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.**

MÉMOIRE SUR LA CHRONOLOGIE
DE LA VIE
DU RHÉTEUR ÆLIUS ARISTIDE,

William Henry
PAR M. W. H. WADDINGTON.



α PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVII. —

Ga 103.95.

www.libtool.com.cn

1873. April 24.
gift of
W. H. Waddington.
of Paris.

MÉMOIRE SUR LA CHRONOLOGIE

DE LA VIE

DU RHÉTEUR ÆLIUS ARISTIDE.

Les œuvres du rhéteur Aristide sont peu lues de nos jours, et ce n'est que justice : en effet, bien qu'elles aient excité à un haut degré l'admiration des contemporains, pour nous leur valeur littéraire est presque nulle; la lecture en est souvent fastidieuse, et le style de l'auteur est entaché de deux grands défauts, qui caractérisent les écrivains de la décadence, la négligence dans la forme et le manque de netteté dans l'expression. La plupart de ces œuvres sont de froides déclamations sur des sujets empruntés à l'histoire et à la mythologie de la Grèce, ou de pâles imitations des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne. Ainsi Aristide a écrit l'éloge des principales divinités de l'Olympe, de Jupiter, de Minerve, de Bacchus, et toute une série de discours qu'il suppose avoir été prononcés devant une assemblée athénienne après la bataille de Leuctres; il y en a deux en faveur des Lacédémoniens, deux en faveur des Thébains, et un cinquième destiné à prouver que l'intérêt d'Athènes consiste à ne secourir ni les uns ni les autres. Enfin le rhéteur asiatique a eu la prétention de dire mieux et de trouver de meilleurs arguments que les grands orateurs athé-

niens; il n'a pas craint de composer un Panathénaique après celui d'Isocrate, ni de refaire à sa façon la réplique de Démosthène à Leptine. Toutefois, de son temps, on le jugeait moins sévèrement; il fut un maître écouté, la foule se pressait pour l'entendre, et il se faisait prier avant de consentir à déclamer devant l'empereur Marc-Aurèle; non-seulement on lisait ses écrits, mais ils furent étudiés et commentés par les grammairiens, qui commençaient dès lors à négliger les grands modèles. Les amis d'Aristide le comparaient naïvement à Démosthène, et lui-même prenait le compliment au sérieux; comme tout grand homme, il eut des jaloux et des détracteurs; on a quelque peine à le croire aujourd'hui.

A côté de ces fades compositions, il s'en trouve quelques-unes qui, sans avoir plus de mérite littéraire, présentent néanmoins un intérêt réel, et contiennent de précieux renseignements pour l'histoire, la géographie et les institutions de la province d'Asie, et surtout pour les mœurs du temps. La plus importante est une sorte de journal ou d'autobiographie, où Aristide a consigné toutes les péripéties d'une longue maladie dont il souffrit pendant dix-sept ans; il y raconte les remèdes qu'il employait, le régime qu'il suivait, il s'étend avec complaisance sur les marques de distinction qu'il reçut en plusieurs circonstances des proconsuls d'Asie, et il rapporte tout, remèdes, guérisons, honneurs, et jusqu'aux moindres incidents de sa vie, à l'intervention directe du dieu Esculape; c'est même cette action constante de la divinité qui constitue le lien entre les différentes portions du récit, d'ailleurs fort embrouillé, de l'auteur, et c'est de là que vient le titre de Discours Sacrés (Λόγοι ἱεροί) qu'il lui a donné.

Aristide, quoique contemporain et compatriote de Galien, ne mentionne pas une seule fois l'illustre médecin de Pergame:

il est vrai qu'il était déjà guéri à l'époque où Galien vint s'installer dans cette ville comme médecin de l'école des gladiateurs; mais comme son récit ne fut écrit que longtemps après, et lorsque Galien était déjà célèbre, on s'étonne de n'y trouver aucune allusion à une des gloires de sa province auxquelles il devait être le plus sensible. Ce silence peut cependant s'expliquer : Aristide croyait peu aux médecins, et il n'en parle généralement que pour constater leur impuissance; mais en revanche il avait une foi aveugle dans l'intervention directe d'Esculape, qui par la voie des songes lui manifestait sa volonté, lui imposait un régime, ou lui dictait des ordonnances. Galien lui-même, ce profond observateur, ce savant si supérieur à ses contemporains, n'était pas à l'abri des superstitions de son temps; lui aussi croyait en Esculape, et plus d'une fois il raconte les songes où le dieu de la médecine lui révéla ses secrets. D'ailleurs la superstition poussée jusqu'à ses dernières limites est un des caractères du siècle des Antonins et de cette société prospère, oisive et bien administrée, au sein de laquelle vivait Aristide. Qui ne connaît la plaisante histoire d'Alexandre, l'imposteur paphlagonien, et de sa dupe le consul Rutilianus, l'un des premiers personnages de son temps, tous les deux si vertement flagellés par Lucien? A côté de Rutilianus, Aristide est presque un esprit fort.

On peut s'étonner aussi de ne pas trouver dans les écrits d'Aristide la moindre allusion aux chrétiens, tandis que Lucien se montre fort au courant de leurs doctrines, et que Galien fait l'éloge de leurs vertus et de la pureté de leurs mœurs. Et cependant Aristide ne pouvait ignorer leur existence; il résidait à Pergame ou à Smyrne, lors de la persécution où périt Polycarpe, le saint évêque de Smyrne, l'une des plus pures et des plus vénérables figures des premiers temps du christianisme.

Nous ne savons s'il assista au supplice du martyr, et sans doute il était trop homme du monde pour partager les passions féroces de la populace; mais assurément il était de l'avis de ceux qui criaient devant le proconsul: «Voilà l'ennemi de nos dieux, celui qui enseigne qu'il ne faut ni leur offrir des sacrifices, ni se prosterner devant eux.» Fervent adorateur d'Esculape, minutieux observateur des pratiques les plus ridicules du paganisme, il ne pouvait voir sans inquiétude l'importance toujours croissante d'une secte ennemie; il était d'ailleurs bien vu de l'empereur, et l'ami des grands de son pays; il était un des heureux de son temps, peu enclin à écouter les novateurs, et dès lors les doctrines chrétiennes devaient trouver en lui un adversaire décidé.

Par un singulier retour des choses d'ici-bas, c'est précisément parce que les œuvres d'Aristide contiennent des indications chronologiques, pouvant servir à déterminer la date du martyre de Polycarpe, que la critique moderne leur a accordé une attention sérieuse, et les a tirées de l'oubli auquel elles semblaient condamnées. En effet, dans le journal de sa maladie, le rhéteur mentionne plusieurs proconsuls d'Asie, avec qui il fut en relations, et entre autres Quadratus, celui-là même qui présida au supplice de l'évêque de Smyrne.

Au commencement du siècle dernier, le savant Masson, dans un mémoire¹ intitulé *Collectanea historica ad vitam Aristidis*, rassembla tous les passages des auteurs anciens relatifs à Aristide, ainsi que les données chronologiques répandues dans ses ouvrages; il étudia surtout avec un soin minutieux ses Discours Sacrés et s'appliqua à classer par ordre de date les

¹ Ce mémoire est imprimé à la suite du texte, dans l'édition d'Aristide donnée par Dindorf. Ce sont les pages de cette

édition que nous citons toujours dans le cours de ce travail.

nombreux incidents qui se rattachent à sa longue maladie. Ce travail, indispensable à celui qui veut étudier les œuvres d'Aristide, est en général bien fait; mais, du temps de Masson, les fastes consulaires du second siècle étaient fort imparfaitement connus, et on ignorait complètement les règles qui présidaient à l'avancement des fonctionnaires romains sous l'empire. De plus, le savant anglais n'avait qu'un seul point d'attache pour relier la vie d'Aristide à la chronologie générale, c'était l'année de la mort de Polycarpe, telle qu'elle est donnée par Eusèbe. Préoccupé de cette date capitale, il a voulu tout faire rentrer dans les limites qu'elle lui imposait, et il s'est heurté contre des difficultés qu'il ne s'était pas entièrement dissimulées, mais qu'il a traitées trop légèrement. Depuis lors les découvertes épigraphiques ont modifié les éléments du problème; on a trouvé des inscriptions concernant les personnages mentionnés par Aristide, on a reconstruit en partie les fastes consulaires de l'époque impériale, et on s'est convaincu de plus en plus que la date assignée par Eusèbe au martyr de Polycarpe était erronée. Avec elle tombait tout le système de Masson.

C'est Letronne qui le premier fut frappé des difficultés qu'il soulevait, et, se fondant sur une inscription découverte en Égypte, il montra que la date de la naissance d'Aristide devait être reculée de douze ans. Plus tard Borghesi, dans son mémoire sur Burbuleius, adopta les conclusions de Letronne et les fortifia par de nouvelles considérations, tirées des règles d'avancement en vigueur au siècle des Antonins, règles dont lui-même a le premier déterminé les bases. Toutefois, ni Letronne ni Borghesi n'ont soumis à un examen approfondi la chronologie de la vie d'Aristide; ces deux savants illustres n'ont fait qu'effleurer le sujet, et en ont signalé les difficultés sans

chercher à les résoudre. C'est cette lacune que je voudrais remplir aujourd'hui, et, grâce à quelques nouveaux documents récemment découverts, j'espère pouvoir démontrer que le système proposé par Letronne est le seul véritable; je traiterai ensuite de quelques faits mentionnés incidemment par Aristide, et qui appartiennent à l'histoire générale de son temps.

I.

PROCONSULAT DE JULIANUS.

A la fin du quatrième Discours Sacré, après avoir raconté les démêlés qu'il eut avec les proconsuls Pollio et Severus, Aristide termine par le récit d'un service que lui rendit le proconsul Julianus, avant que toutes ces autres affaires eussent eu lieu¹. Il était à cette époque à Pergame, malade et respirant avec difficulté², et il n'y avait pas très-longtemps qu'il était revenu de ses grands voyages; car il réclamait l'intervention du proconsul pour qu'il lui assurât la paisible possession du domaine de Lanion, que ses parents avaient acheté pour lui pendant son séjour en Égypte, et dont la propriété lui était disputée par des paysans mysiens. Un songe qu'il eut alors nous ramène également aux premières années qui suivirent son retour dans sa patrie; l'empereur Hadrien lui apparut, et il rêva qu'il lui était présenté, que le prince le traitait avec distinction et lui donnait de grandes espérances³; c'est la seule fois qu'il est question d'Hadrien dans les œuvres d'Aristide.

¹ P. 532. Ὅμοιον δὲ τοῦτον καὶ τὸ πρῶτον ἀπάντων τούτων γεγόμενον.

² Ibid. Ἀγγελθέντων δὲ τοῦτων εἰς Πέργαμόν εἶχον μὲν οὕτως τὸ σῶμα ὥστε ἀναπνεῖν μόλις.

³ Ibid. Καὶ τὸ ἀριστοτελείτιον τῶν ὁνειράτων Ἀδριανὸς ἦν ὁ αὐτοκρατορεὺς ἐν τῇ ἀρχῇ

τοῦ ἱεροῦ, περίπτων τέ με ἀρτί γινώσκον αὐτῷ γεγονότα καὶ ὑποτιθεῖς ἐλπίδας μεγάλας. Le mot ἀρτί montre qu'Aristide n'avait pas été présenté à Hadrien de son vivant, et qu'Antonin était déjà sur le trône lorsque notre auteur était allé à Rome.

Les détails qu'il donne au sujet de sa santé se rapportent à la deuxième année de sa maladie. En effet, dans le second Discours, il se plaint de l'espèce d'asthme dont il souffrait après son retour d'Italie¹, et il nous apprend qu'au bout d'un an et de quelques mois après le commencement de sa maladie, au printemps de la seconde année, et à la suite d'un court séjour à Smyrne, il alla s'établir à Pergame². Dans un autre passage il rapporte que, quelque temps après son établissement à Pergame, Esculape lui ordonna de reprendre ses occupations littéraires et de prononcer de nouveau des discours en public; et ensuite il raconte comment il obéit à l'injonction divine³. Il est évident que la reprise des discours publics ne pouvait avoir lieu qu'après que la difficulté de respirer fut passée, et il en résulte que l'entrevue avec Julianus doit se placer vers le commencement du séjour d'Aristide à Pergame, c'est-à-dire dans le courant de la seconde année de sa maladie.

Ce point établi, nous allons déterminer la date du proconsulat de Julianus. Elle nous sera fournie par une inscription inédite qui m'a été communiquée par M. Wood, architecte anglais, et qui a été trouvée récemment dans le cours des fouilles qu'il a fait exécuter sur l'emplacement d'Éphèse. En voici le texte avec les restitutions que permet l'état mutilé du monument :

¹ P. 466. Χαλεπώτατον δ' ἅπαντων ὅτι τοῦ πνεύματος ἀπεκεκλείμεν, καὶ μετὰ πολλῆς τῆς πραγματείας καὶ ἀπιστίας μόλις ἂν ποτε ἀνέπνευσα βίαιως καὶ ἀγαπητῶς.

² P. 483. Καὶ παρελθόντος ἐνιαυτοῦ καὶ μηνῶν ἐπὶ τὴν ἐν Περγᾶμῳ καθέδρῳ ἦλθομεν. Pour saisir l'enchaînement des différents incidents, il faut lire les pages 466-467 et 483.

³ IV, p. 505. Καθημένῳ δέ μοι ἤδη ἐν Περγᾶμῳ κατὰ τὴν κλῆσιν τε καὶ ἐκετεῖαν γίνεται παρὰ τοῦ Θεοῦ πρόσλαγμα, μὴ προλιπεῖν τοὺς λόγους. — P. 507. Καὶ μὲν πρὶν ἐπισχῶν ἡγωνιζόμεν, καὶ τὰ τῆς ἀλλῆς δυνάμεως ἦν οἷα Θεοῦ παρασκευάζοντες, καὶ ἔδοξεν ὁ τοῦ ἐνιαυτοῦ χρόνος οὐ σιωπῆς, ἀλλ' ἀσκήσεως εἶναι. — Cf. p. 467. Μετὰ ταῦτα κλήσις καὶ ἀφίξις ἀπὸ Σμύρνης εἰς Πέργαμον μετὰ τῆς ἀγαθῆς τύχης.

a.

Αὐτοκράτωρ Καί[σα]ρ, Θεοῦ Ἀδριανοῦ
 υἱός, Θεοῦ Τραιῖ]ανοῦ Παρθ]ικοῦ υἱῶ]νός,
 Θεοῦ Νερούα ἐ]κγον[ος, Τίτος] Αἰλι[ος Ἀδρι]ανός
 Ἀντωνεῖνος Σεβ]αστό[ς, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δη]μαρ-
 χικῆς ἐξουσίας τ]δ ἡ, αὐτοκράτωρ τ]δ β, ὑπάτος [τδ δ,
 πατήρ πατρίδος, Ἐφεσί]ων τοί[ς ἀ]ρχουσι κα[ὶ τῇ] βουλῇ καὶ [τῷ
 δήμῳ χαί]ρει[ιν.] Τὴν φιλοτιμίαν ἥ[ν] φιλοτιμ[εῖται
 πρὸς ὑμ]ᾶς Οὐ[ν]ήδιος Ἀντωνεῖνος ἔμαθον οὐχ οὕτω[ς ἐ]κ
 τῶν ὑμετέρω[ν γραμ]μάτων ὡς ἐκ τῶν [ἐκ]είνου· βουλόμε-
 νος γὰρ παρ' ἐμοῦ τυχεῖν βοήθειας [εἰς τδ]ν κόσμον τῶν
 ἔργων ὧν ὑμῖν ἐπηγγελᾶτο, ἐδήλ[ωσεν ὅσα κα]ὶ ἡλίκαι οἱ-
 κοδομήματα προσί]θῃσιν τῇ πόλ[ει, ἀλλ' ὑμ]εῖς ο[ὐκ] ὁρ-
 θῶς ἀποδέχεσθε αὐτὸν· ἀγὼ καὶ συ.
 ἀ ἡτήσατ[ο] καὶ ἀπεδεξάμην ὅτι. [συ]νπο-
 λειτευομένων τρόπον οἱ του. εἰν χά-
 ρ]ιν εἰς Θεάς καὶ διανομάς καὶ τὰ τῶ[ν]
 .. ν φιλ[οτιμ]ίαν, ἀλλὰ δι' οὗ πρὸς το.
 σειν τὴν πόλιν προήρ[ηται. Τὰ γράμματα ἐπεμψεν
 Ἰο]υλιανὸς ὁ κράτιστος ἀνθ[ύ]πατος.

b.

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, Θεοῦ
 Ἀδριανοῦ υἱός, Θεοῦ Τ[ραι]ανῶ
 Παρθικοῦ υἱανός, Θεοῦ [Νερ-
 οῦα ἐκγονος, Τίτος] Αἰλιος Ἀδριανός
 Ἀντωνεῖνος Σεβασ[τός, ἀ]ρχιερεὺς
 μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξ]ουσίας τδ
 ιγ, αὐτοκράτωρ τδ β, ὑπάτος τδ δ,
 πατήρ πατρίδος, Ἐφεσίων τοῖς
 ἀρχουσι καὶ τῇ β[ουλῇ καὶ] τῷ δήμῳ
 χαί]ρει[ιν].
 Εἰδότε μοι δηλο[ῦτε τὴν φιλ]οτιμίαν
 ἣν Οὐ[ν]ήδιος Ἀντ[ωνεῖνος] φιλοτιμεῖ-
 ται πρὸς ὑμᾶς.

L'inscription contient deux lettres adressées par l'empereur Antonin aux magistrats d'Éphèse, et relatives aux édifices publics dont un certain Veditus Antoninus voulait doter la ville; elles sont datées de la huitième et de la treizième puissance tribunicienne d'Antonin, c'est-à-dire des années 145 et 150, et dans la première il est fait mention du proconsul Julianus. Bien que le texte de la lettre soit très-endommagé¹, l'intitulé peut être restitué avec certitude; car les chiffres des puissances tribuniciennes sont parfaitement conservés, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant l'estampage que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie. Ainsi, Julianus était proconsul d'Asie pendant la huitième puissance tribunicienne d'Antonin, qui correspond à l'an 145 (898 a. U. c.).

Mais les proconsuls n'entraient pas en fonctions au commencement de l'année; ils partaient de Rome au printemps, et débarquaient à Éphèse vers le mois de mai; ainsi, l'année proconsulaire s'étendait sur deux années juliennes et comprenait environ sept mois de l'une et cinq mois de l'autre. On doit donc se demander si Julianus arriva en Asie en 144 ou 145. Il nous sera facile de répondre à cette question, grâce à une médaille d'Éphèse, dont voici la description :

ΟΥΗΡΟC·ΚΑΙCΑΡ·[Φ]ΑΥCΤΕΙ[Ν]Α·CΕ. Têtes affrontées de Marc-Aurèle et de Faustine; celle de Marc-Aurèle est nue et légèrement barbue.

R. ΕΠΙ·[Κ]Α·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ·ΕΦΕCΙΩΝ. Fleuve couché². AE. module 5.

¹ La plaque de marbre sur laquelle était gravée l'inscription est brisée en un grand nombre de morceaux, qui n'ont pas tous été retrouvés. Les fragments découverts sont parfaitement conservés. Il y

Vie du rhéteur *Ælius Aristide*.

a une troisième lettre d'Antonin sur la même plaque; mais elle n'intéresse pas notre sujet.

² Mionnet, *Ionis*, n° 321. La pièce est au cabinet de France; c'est la même qui a

Cette pièce, qui offre une combinaison de têtes fort rare, a été frappée à l'occasion du mariage de Marc-Aurèle et de Faustine. En effet, ce fut après la naissance de son premier enfant que Marc-Aurèle reçut la puissance tribunicienne¹; mais puisque sa trente-quatrième puissance tribunicienne courait à l'époque de sa mort, le 17 mars 180, la deuxième avait commencé le 1^{er} janvier 148, et il est probable qu'il la reçut pour la première fois le 1^{er} janvier de l'année précédente, en même temps qu'Antonin entra dans sa dixième puissance. Dans tous les cas, la première puissance tribunicienne de Marc-Aurèle avait commencé avant le 5 des calendes d'avril; car il existe une lettre de lui portant cette date et adressée à une corporation de Smyrne, qui lui avait fait parvenir ses félicitations à l'occasion de la naissance d'un fils, mort presque aussitôt; et dans cette lettre, les titres du jeune César sont : tribunicia potestate, cos. II². Par conséquent son mariage avec Faustine eut lieu en 146, et le Julianus de la médaille était proconsul cette année; c'est donc en 145 qu'il était venu prendre possession de son gouvernement. De plus, comme Julianus dut quitter sa province vers le mois de mai 146, le mariage de Marc-Aurèle et de Faustine est antérieur à cette date.

Cette inscription de Smyrne, le plus ancien monument qui fasse mention du mariage de Marc-Aurèle³, nous apprend aussi

été vue et décrite inexactement par Vailant (Mionnet, *Jonie*, suppl. n° 449). Ce savant a lu par erreur ΕΠΙ·CTPA·ΙΟΥ·ΛΙΑΝΟΥ; sur les monnaies d'Éphèse, l'éponyme local est toujours le *γραμματεὺς* ou l'*ἀρχιερεὺς*, jamais le *στρατηγός*. Je n'ai pas rencontré d'autre exemplaire de cette rare médaille.

¹ Capitolin, *M. Aurel.* cap. vi. « Post

• hæc (sc. secundum consulatum) Faustinae
• nam duxit uxorem; et suscepta filia tribunicia potestate donatus est. » — Marc-Aurèle fut cos. II en 145.

² *Corp. inscr. gr.* 3176. Cette lettre montre que le premier enfant de Marc-Aurèle fut un fils, et non une fille, comme le dit Capitolin.

³ Il existe une autre inscription datée

que le successeur de Julianus fut T. Atilius Maximus, qui gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 146-147.

Le consulat de Julianus ne figure pas dans les fastes; il fut donc un des nombreux consuls *suffecti* de cette époque, et tout ce qu'on peut affirmer sur son compte, c'est qu'il fut revêtu de cette dignité sous le règne d'Hadrien, une douzaine d'années avant son proconsulat d'Asie. Nous aurions voulu déterminer au moins à quelle famille il appartenait; malheureusement son *nomen gentilicium* manque sur le marbre d'Éphèse, fracturé en cet endroit. Sur la médaille ce nom est indiqué par deux lettres dont la seconde est certainement un A; mais la première est entièrement effacée; il peut donc avoir été Claudius, ou Flavius, ou Plotius. Je n'ai pas rencontré de Flavius Julianus dans les monuments du temps d'Hadrien et d'Antonin. Il y a un Plotius Julianus¹ qui fut légat de la cinquième légion macédonique en 134; mais il ne pouvait guère être parvenu au proconsulat d'Asie en 145. Quant aux Salvii Juliani, qui florissaient sous le règne d'Antonin, ils sont exclus par la légende de la médaille. Notre Julianus appartenait donc probablement à la *gens* Claudia, et effectivement il y eut plusieurs Claudii Juliani qui remplirent des fonctions importantes sous le haut Empire. Tacite² mentionne un personnage de ce nom qui, après avoir commandé la flotte de Misène, et servi sous Vitellius, quitta le parti de ce dernier pour embrasser celui de Vespasien, et fut mis à mort peu de temps après. C'est sans doute un de ses descendants qui fut préfet de l'annone sous Hadrien³, et qui était contemporain et probablement parent de notre proconsul. Enfin il y eut un autre Claudius

de la dixième puissance tribunicienne d'Antonin (147), où Faustine est appelée « uxor M. Aurelii Cæsaris » (Orelli, n° 865).

¹ L. Renier, *Inscr. de Troësmis*, n° 10.

² Tac. *Hist.* III, 57, 76, 77.

³ *Fragm. juris antejustiniani*, § 235.

Julianus dont Fronton parle dans ses lettres, et qui fut consul *suffectus* en 158; il devait être le fils, soit du préfet de l'annone, soit du proconsul.

II.

PROCONSULAT DE SEVERUS.

Au début du quatrième Discours, Aristide raconte une courte excursion qu'il fit, du temple de Jupiter Olympien, auprès duquel il résidait habituellement, aux bords de l'Æsèpe, pendant la dixième année de sa maladie, un peu après le solstice d'hiver, et lorsque Severus était proconsul d'Asie¹. Puisque la deuxième année de la maladie correspond au proconsulat de Julianus et à l'année proconsulaire 145-146, la dixième année de la maladie et le gouvernement de Severus correspondent nécessairement à l'année proconsulaire 153-154.

Masson, dans ses *Collectanea*, a placé à l'année 168-169 la dixième année de la maladie et le proconsulat de Severus, et son opinion a été adoptée par Clinton. Comme tout le système du savant anglais dépend de ce synchronisme, il sera nécessaire, avant d'aller plus loin, de montrer qu'il ne peut se concilier avec le texte d'Aristide. En effet, notre auteur, après avoir exposé la première phase d'une affaire qu'il eut avec Severus, à l'époque de son excursion, s'exprime en ces termes² : « Et j'étais dans une grande perplexité, lorsque peu de jours après il m'arriva d'Italie des lettres de nos princes, de l'empereur lui-même et de son fils, me confirmant l'immunité (*ἀτέλεια*) qui m'avait été accordée, pour que je pusse m'occuper de mes discours. En même temps j'en reçus d'autres d'Héliodore, qui avait été préfet d'Égypte, les unes pour moi, les autres adressées au proconsul pour me recommander. Ces lettres ho-

¹ P. 502, 505. — ² P. 524.

« norables et flatteuses pour moi avaient été écrites bien auparavant; mais elles arrivaient à point nommé pour me tirer « de l'embarras où je me trouvais. » Selon Masson, les lettres impériales dont il est ici question, et qui auraient été écrites au plus tard au milieu de l'an 168, émanaient de l'empereur Marc-Aurèle et de son fils Commode; mais cette hypothèse soulève deux objections capitales. En premier lieu, Commode, né le 31 août 161, avait alors à peine sept ans, et ne pouvait, à aucun titre, signer un document officiel; en second lieu, L. Verus, le collègue de Marc-Aurèle, ne mourut qu'à la fin de 169. Or les lettres confirmaient à Aristide l'immunité de toute charge publique qui lui avait été précédemment accordée; elles devaient donc avoir une forme authentique et être expédiées régulièrement par la chancellerie impériale au nom des deux empereurs régnants, Marc-Aurèle et L. Verus, comme le sont tous les diplômes et documents analogues de cette époque. Masson, à qui cette difficulté n'avait pas échappé, se retranche derrière la date du proconsulat de Quadratus, qu'il place en 165, qu'il regarde comme certaine, et qui, dans son système, doit dominer celle du gouvernement de Severus, et il suppose une négligence de langage de la part d'Aristide. Mais il est difficile d'admettre une pareille négligence chez un auteur comme Aristide, qui écrivait pour ses contemporains, et qui se complait dans le récit minutieux des honneurs qu'on lui rendait. D'ailleurs, il ne faut point oublier que le règne simultané des *fratres augusti*, Marc-Aurèle et Verus, était pour les contemporains un fait immense et qui produisit une profonde impression; c'était la première fois que l'empire romain avait en même temps deux maîtres, et le partage de la souveraineté était d'autant plus frappant qu'il avait été volontaire de la part de Marc-Aurèle.

Enfin le système de Masson soulève une autre difficulté non moins grave, mais qu'il ne semble pas avoir aperçue. Aristide dit dans deux passages de ses Discours qu'il fut atteint de la peste et qu'il en fut guéri par l'intervention d'Esculape et de Pallas; dans le premier passage, il place cet événement longtemps après son voyage aux bords de l'Æsèpe¹; et, dans le second, il en parle comme ayant eu lieu après la fin de sa longue maladie, qui dura en tout dix-sept ans². Mais cette peste, qui fut un des principaux événements du règne de Marc-Aurèle, est mentionnée par plusieurs auteurs. Capitolin dit expressément³ que L. Verus sembla l'amener avec lui dans les provinces qu'il traversa en revenant de la guerre des Parthes; or il était de retour à Rome dès le commencement de 166. D'autres auteurs indiquent l'année 167 ou 168 comme celle où la peste éclata à Rome; aucun ne descend aussi bas que 169, et il est évident que le fléau, venu de la Babylonie et marchant vers l'Occident, sévissait en Asie Mineure avant d'avoir atteint l'Italie. Il y a donc ici une contradiction flagrante entre la chronologie générale et celle qu'adopte Masson; et puisque l'apparition de la peste en Asie Mineure est postérieure de plusieurs années au proconsulat de Severus, ce personnage ne peut avoir exercé sa charge en 169. Examinons maintenant si les indications chronologiques contenues dans le texte d'Aristide se concilient mieux avec l'année 153-154, à laquelle nous plaçons le gouvernement de Severus.

Les lettres qui arrivaient si à propos pour Aristide étaient

¹ P. 504. Καὶ χρόνους δὴ ὕστερον ἢ λοιμώδης ἐκείνη συνέβη νόσος.

² P. 475. Ἀλλ' ἐπειδὴ διεγένετο χρόνος τῆς προρρήσεως, συνέβη τοιάδε. Μικρὸν δὲ ἀναλήφωμαι. Νόσος κατέσχε λοιμώδης

πάντας σχεδὸν τοὺς προσχώρους. Sur la πρόρρησις, ou prédiction relative à la durée de la maladie, voyez plus loin, au chapitre VII.

³ Capitol. Verus, cap. VIII.

envoyées *παρά βασιλέων*, τοῦ τε αὐτοκράτορος αὐτοῦ καὶ τοῦ παιδός¹. Puisqu'il ne peut être question de Marc-Aurèle et de Commode, il faut nécessairement remonter à Antonin le Pieux et son fils adoptif Marc-Aurèle. Ce dernier avait épousé Faustine en 146, et, l'année suivante, Antonin lui conférait la puissance tribunicienne et l'associait ainsi au gouvernement, en se réservant toutefois les titres d'auguste et de grand-pontife. De plus, il était tout naturel qu'Antonin et Marc-Aurèle portassent de l'intérêt à Aristide; car il leur avait été présenté lors de son voyage à Rome, et le maître d'Aristide, le sophiste Alexandre de Cotiaëum, avait été un des précepteurs de Marc-Aurèle². Dans le passage que nous avons cité, Aristide écrit *βασιλέων*, en ayant soin d'expliquer qu'il s'agit de l'empereur et de son fils; mais dans un autre passage³, lorsqu'il prononce son discours devant Severus, il ne dit plus *βασιλέων*, mais τῷ βασιλεῖ, parce qu'Antonin était le seul Auguste, celui au nom duquel les actes publics étaient promulgués.

Nous avons vu qu'avec les lettres impériales Aristide en recevait d'autres écrites par Héliodore, qui avait été préfet d'Égypte. Or une inscription trouvée en Égypte, et signalée d'abord par Letronne⁴, nous apprend que ce personnage se nommait Avidius Heliodorus, et qu'il gouvernait l'Égypte en la troisième année d'Antonin, à la date du 12 août 140. Dion Cassius⁵, qui mentionne également la préfecture égyptienne d'Héliodore, ajoute qu'il dut son élévation à ce poste important, comme beaucoup d'autres fonctionnaires de cette époque, à

¹ P. 524.

² Capitol. *M. Aurel.* cap. 11. — Aristid. p. 148, 451.

³ P. 529. Ὅποῖός τις ἀν εἶην παρά τῷ βασιλεῖ.

⁴ *Recherches sur l'Égypte*, p. 253 sqq. — *Corp. inscr. gr.* 4955.

⁵ Dion, LXXI, 22. — Ἡλιοδώρου τινὸς ἀγαπητῶς ἐς τὴν τῆς Αἰγύπτου ἡγεμονίαν ἐξ ἐμπειρίας ῥητορικῆς προχωρήσαντος.

son illustration littéraire, et qu'il était le père du célèbre Avianus Cassius qui se révolta en Syrie contre Marc-Aurèle. C'est aussi sans doute le même Héliodore qui remplissait, vers l'an 120, les fonctions de secrétaire auprès de l'empereur Hadrien¹, et qui, après avoir joui de toute sa confiance, tomba dans une profonde disgrâce², d'où il se releva sous Antonin. Nous voilà bien loin de l'année 169 et du système de Masson, puisque Héliodore était préfet d'Égypte près de trente ans auparavant³. Il est clair maintenant que la date que nous avons assignée au proconsulat de Severus s'accorde parfaitement avec les données chronologiques qui résultent du texte de notre auteur; il nous reste à chercher qui était ce Severus.

Parmi les nombreux consulaires de ce nom qui vécurent vers le milieu du second siècle, on n'en connaît qu'un qui fut proconsul d'Asie sous le règne d'Antonin; c'est ce Tiberius Severus dont le *cursus honorum* est connu en entier, grâce à deux belles inscriptions copiées à Ancyre de Galatie par le voyageur anglais Hamilton⁴. Voici le texte de la première :

Τι. Σεουήρον, βασιλέων καὶ τετραρχῶν ἀπόγονον, μετὰ πάσας τὰς ἐν τῷ ἔθνει φιλοτιμίας καταταγέντα ὑπὸ Θεοῦ Ἀδριανοῦ εἰς τοὺς δημαρχικούς, πρεσβεύσαντα ἐν Ἀσίᾳ ἐξ ἐπιστολῆς καὶ κωδικίλλων Θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἡγεμόνα λεγιῶνος τετάρτης Σκυθικῆς καὶ διοικήσαντα τὰ ἐν Συρίᾳ πράγματα, ἠνίκα Πουβλίκιος Μάρκελλος διὰ τὴν κίνησιν τὴν Ἰουδαϊκὴν μεταβεβήκει ἀπὸ Συρίας, ἀνθύπατον Ἀχαΐας, πρὸς πάντες ράβδους πεμφθέντα εἰς Βειβυλίαν διορθωτὴν καὶ λογιστὴν ὑπὸ Θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἑπαρχὸν αἰραρίου τοῦ Κρόνου, ὑπατον, ποντίφικα, ἐπιμελητὴν ἔργων δημοσίων τῶν ἐν Ῥώμῃ, ἡγεμόνα πρεσβευτὴν Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς Γερμανίας τῆς κάτω, Μ. Ἰούλιος Εὐσχήμων τὸν αὐτοῦ εὐεργέτην.

¹ Dion, LXIX, 3.

² Spartian. *Hadrian*, cap. xv.

³ Sur les préfets d'Égypte, sous le rè-

gne d'Antonin, voyez plus loin au chapitre ix.

⁴ *Corp. inscr. gr.* 4033, 4034.

La seconde inscription est pareille à la première, sauf qu'au commencement elle omet la clause βασιλέων-φιλοτιμίας, et qu'à la fin, après le mot κάτω, elle ajoute : ἀνθύπατον Ἀσίας, Τάνταλος Ταντάλου καὶ Σῶκος υἱὸς αὐτοῦ Σαουατρεῖς, τὸν ἑαυτῶν εὐεργέτην καὶ φίλον.

Nous allons étudier avec soin ces textes intéressants, qui ont une véritable importance pour l'histoire de l'époque.

Nous voyons d'abord que Severus descendait des rois et des tétrarques de la Galatie : Aristide de son côté nous dit qu'il appartenait à une famille considérable de la haute Phrygie¹; or la Galatie était en grande partie un démembrement de l'ancienne Phrygie, et comprenait la haute Phrygie, c'est-à-dire celle qui avoisine le Sangarius; c'est là sans doute que la famille de Severus avait ses domaines.

L'inscription d'Ancyre, par une omission assez rare à cette époque, ne donne pas le nom de la *gens* à laquelle appartenait Severus, mais seulement son prénom Tiberius. Il devait toutefois s'appeler Julius, parce que le prénom Tiberius n'était guère usité que dans les familles Julia et Claudia; et l'on sait que la plupart des rois et des tétrarques vassaux ou tributaires de Rome, comme ceux dont descendait Severus, étaient entrés dans la *gens* Julia; il suffira de citer les exemples de Sauromate, qui se nommait Tiberius Julius², d'Agrippa, roi des Juifs³, et de Cottius⁴, roi des Alpes cottiennes, qui tous les deux portaient les noms de Marcus Julius.

Après avoir obtenu toutes les distinctions que ses compatriotes galates pouvaient lui décerner, Severus reçut de l'empereur Hadrien le titre de tribun du peuple, qui lui ouvrait

¹ P. 505. Ἀνὴρ καὶ μάλα τῶν γνωρίμων τῶν ἀπὸ τῆς ἀνωθεν Φρυγίας.

² Mionnet, *Rois du Bosphore*, n° 46, etc.

Vie du rhéteur Ælius Aristide.

³ Inscription inédite du Haourân. Mionnet, *Rois de Judée*, n° 100.

⁴ Dio, LX, 24.

la carrière des fonctions sénatoriales. Il ne fut pas *tribunus plebis*, mais *adlectus inter tribunicios*; de même, lorsque l'empereur voulait donner sans retard à quelqu'un un emploi pour lequel la loi exigeait qu'on eût rempli les fonctions de préteur, il lui en conférait le titre, et en faisait pour ainsi dire un préteur honoraire, *adlegebat inter prætorios*. De cette façon, tout en paraissant respecter les lois sur l'avancement, les empereurs conservaient la faculté de nommer à des postes importants des hommes que l'obscurité de leur naissance ou la médiocrité de leur fortune avait empêchés de passer régulièrement par tous les degrés de la hiérarchie administrative et dont les aptitudes ne s'étaient révélées que tardivement.

L'inscription, passant sous silence les grades de questeur et de préteur, par lesquels Severus dut nécessairement passer, nous le montre ensuite exerçant les fonctions de légat dans la province d'Asie. Il n'était pas un des légats ordinaires du proconsul, que ce fonctionnaire choisissait lui-même, mais un légat extraordinaire nommé directement en vertu d'une lettre et d'un diplôme¹ de l'empereur Hadrien. Il avait donc été chargé de quelque mission spéciale, analogue peut-être aux missions financières qui furent confiées à ses contemporains Pactumeius Clemens² et Burbuleius Optatus³; on sait en effet avec quel soin minutieux Hadrien s'occupa des finances de l'empire⁴.

¹ Ἐξ ἐπιστολῆς καὶ κωδικίων. Ἐπιστολή est la lettre écrite par l'empereur à Severus pour lui annoncer sa nomination et lui donner ses instructions; les *codicilli* sont le diplôme officiel, le brevet de légat, qui devait être présenté aux autorités de la province. Le premier document émanait du secrétariat; le second, de la chancellerie de l'empereur. Mon confrère

M. Egger me signale une inscription bilingue (Orelli, n° 5009) où il est question d'un *libertas a codicillis*, ἀπελευθερωσὶς ἐπὶ τῶν κωδικίων, de l'empereur Antonin.

² Orelli-Henzen, n° 6483.

³ *Ibid.* n° 6484.

⁴ Spartianus, *Vita Hadriani*, 20.

Après avoir accompli sa mission en Asie, Severus fut nommé légat de la quatrième légion scythique, qui était cantonnée en Syrie depuis le règne d'Auguste¹.

Pendant que Severus la commandait, la révolte des Juifs éclata et Publicius Marcellus, le légat de Syrie, dut aller au secours de son collègue de Judée; Severus resta chargé du gouvernement de la province de Syrie, pendant l'absence de son chef. Il semble que dans les provinces consulaires il était d'usage, sinon de règle, de confier l'administration supérieure, pendant l'absence du légat impérial, à un des légats légionnaires qui y exerçait un commandement, probablement au plus ancien en grade. Ainsi, sous le règne de Tibère, Pacuvius, légat de la sixième légion, alors cantonnée en Syrie, gouverna pendant plusieurs années cette grande province en l'absence d'Ælius Lamia, que l'empereur avait nommé légat, mais à qui il ne voulut jamais permettre d'aller prendre possession de sa charge². Plus tard, le légat légionnaire Cneius Collega paraît avoir été chargé de l'administration de la même province, en attendant l'arrivée de Cæsennius Pætus, le gouverneur nommé par Vespasien³. Ces deux exemples, auxquels il faut ajouter celui de Severus, semblent indiquer l'existence d'une règle générale, règle qui de tous les temps et sous tous les gouvernements a été nécessaire afin de parer aux cas imprévus.

La révolte des Juifs, mentionnée dans notre inscription et fixée par les auteurs à l'année 132⁴, fournit une date à laquelle on peut rattacher la chronologie de la vie de Severus.

¹ Voyez, pour l'histoire de cette légion, Pauly, *Real-Encyclopädie*, IV, p. 879.

² Borghesi, *Œuvres complètes*, V, p. 94.

³ Jos. Bell. Jud. VII, 3, 4.

⁴ Eckhel, *D. N.* VI, p. 482. Je dois dire cependant que cette date, bien que généralement acceptée maintenant, ne me paraît pas parfaitement certaine.

La charge qu'il remplit ensuite fut celle de proconsul d'Achaïe. Cette province était une de celles qui étaient réservées aux sénateurs de rang prétorien, et que les plus anciens prétoriens, ou ceux que l'empereur désignait, tiraient au sort entre eux chaque année; le proconsulat durait un an.

Après son gouvernement d'Achaïe, Severus reçut de nouveau de l'empereur Hadrien une mission extraordinaire. Il fut envoyé en Bithynie avec le titre de *corrector* et de *curator*, et le droit d'avoir cinq licteurs, c'est-à-dire qu'il avait le même rang qu'un *legatus Augusti pro prætore*. Pour déterminer exactement la nature de ces fonctions, nous serons obligé d'entrer dans quelques détails, d'autant plus que deux hommes éminents, dont l'opinion fait autorité, Borghesi et Mommsen, ont émis à ce sujet des avis différents.

Mommsen¹, s'appuyant sur un passage de Dion² qu'il a rétabli d'après les manuscrits, a démontré que tous les légats impériaux, tant consulaires que prétoriens, n'avaient droit qu'à cinq licteurs, tandis que les proconsuls de rang prétorien en avaient six, ceux d'Asie et d'Afrique douze. Ce règlement, établi par Auguste, était en harmonie avec tout son système de gouvernement, qui consistait à laisser au sénat les distinctions honorifiques, tout en gardant pour lui-même et pour ses officiers la réalité du pouvoir. Dion, qui écrivait sous Sévère Alexandre, nous apprend que de son temps le titre donné aux légats prétoriens était dérivé du nombre de leurs licteurs, ou, en d'autres termes, qu'un légat impérial de rang prétorien était appelé *quinquefascalis*. On ne sait pas au juste à quelle époque cette dénomination commença à s'introduire dans le langage officiel. Le plus ancien exemple que l'on en connaisse

¹ *Bull. Inst. archéol.* 1852, p. 172. — ² LIII, 13.

est celui que M. Léon Renier¹ a signalé le premier, et qui est emprunté à la célèbre inscription de Thorigny. Dans ce document, qui est daté de l'année 238, Ædinus Julianus est qualifié par un de ses clients de légat impérial de la Lyonnaise, tandis que lui-même, dans une lettre adressée à ce client, s'intitule *quinquefascalis*. Dans l'inscription d'Ancyre, qui est antérieure d'un siècle à celle de Thorigny, l'expression *πρὸς πέντε ῥάβδους* est l'équivalent du mot *quinquefascalis*, et elle montre que Severus, malgré son titre singulier, était envoyé en Bithynie avec le pouvoir et le rang de légat impérial. On nous objectera peut-être que, puisqu'il en avait le rang et le pouvoir, il eût été beaucoup plus simple de lui donner aussi le titre de *legatus Augusti pro prætore*. La réponse est facile; c'est qu'à cette époque la Bithynie était encore une des provinces du sénat, et qu'elle ne devint province impériale qu'après la mission de Severus, vers la fin du règne d'Hadrien; elle était alors, ainsi que nous l'apprend Dion², dans un état de désordre et de crise auquel il était urgent de mettre un terme, et c'est là ce qui décida l'empereur à l'échanger avec le sénat contre la Lycie et la Pamphylie. Lorsque Severus reçut sa mission, le changement n'avait pas encore eu lieu; il était peut-être décidé en principe, mais il ne fut accompli que plus tard. Voilà pourquoi, au lieu du titre ordinaire de légat, Severus reçut, avec le pouvoir et les insignes d'un légat, les titres de *corrector* et de *curator*.

Maintenant, quelles étaient les fonctions des *correctores* et des *curatores*, et pourquoi furent-elles réunies dans la personne de Severus? Dans son mémoire sur l'inscription de Concordia³, Borghesi a réuni tout ce que l'on sait au sujet des *correctores*;

¹ *Mém. Soc. des Antiquaires de France*, XXII, p. 55.

² LXIX, 14.

³ *Œuvres complètes*, V, p. 408, sqq.

il a démontré qu'ils sont appelés en grec tantôt *διορθωταί*, tantôt *ἐπανορθωταί*, et que, jusqu'à une époque un peu antérieure au règne de Dioclétien, ils étaient chargés par les empereurs de missions extraordinaires dans les provinces sénatoriales, lorsque quelque circonstance particulière l'exigeait; plus tard, le mot *corrector* désigna des fonctionnaires réguliers d'un ordre tout différent. Il est évident que, dans les provinces impériales, les *correctores* n'avaient pas de raison d'être; s'il y avait un désordre à réprimer, des abus à faire cesser, l'empereur changeait de légat, et tout était dit; et, en fait, on n'a pas rencontré dans ces provinces un seul exemple d'un *corrector*. Leurs missions ne pouvaient donc s'exercer que dans les provinces sénatoriales; mais Borghesi va plus loin, et il voudrait en restreindre encore le champ, en le bornant exclusivement aux villes libres ou autonomes, qui étaient, dans une certaine mesure, indépendantes du proconsul¹. Il est certain que les *correctores* étaient souvent envoyés dans les villes libres; les exemples réunis par Borghesi ne laissent aucun doute à cet égard, et nous en citerons bientôt un nouveau; mais parmi les inscriptions qu'il invoque à l'appui de sa thèse, il y en a qui ne sont pas aussi concluantes, bien qu'elles aient été gravées par les habitants de villes libres. Ainsi, dans un décret des Platéens, L. Egnatius Victor Lollianus est appelé *ὁ λαμπρότατος ὑπατικός ἐπανορθωτῆς Ἀχαίας*; dans une inscription de Thespies, le même personnage n'a que le titre de *ὑπατικός*, et sur un marbre trouvé à Sparte, on lit : *Τῷ λαμπροτάτῳ ὑπατικῷ Ἐγνατίῳ Πρόκλῳ ἐπανορθωτῇ ἔδοξεν*². Rien ne prouve que la mission de Lollianus ou de Proclus ait été limitée aux villes libres; et quant au premier de ces deux personnages, son titre

¹ Voyez à ce sujet Eckhel, *D. N.* IV, p. 263. — ² *Corp. inscr. gr.* 1624, 3516, 1341.

implique, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle s'étendait à toute la province, et on doit en conclure que l'Achaïe fut soumise pendant quelque temps à un régime exceptionnel, comme la Bithynie l'avait été sous Trajan. D'ailleurs, si on restreignait la mission de Severus aux seules villes libres de la Bithynie, comme le veut Borghesi, elle serait singulièrement amoindrie; car, du temps d'Hadrien, Amisus était probablement la seule ville libre de toute la province; les deux autres citées par Borghesi, Cius et Chalcédon, l'avaient été autrefois; mais à partir du règne de Vespasien, époque où commencent leurs monnaies impériales, il n'y a pas trace, soit sur les médailles, soit dans les inscriptions, de cette situation privilégiée.

Tandis que les fonctions du *corrector* étaient surtout politiques, celles du *curator* ou *logista* étaient essentiellement financières, ainsi que M. Henzen l'a clairement démontré¹. On pouvait être *curator* d'une ville ou d'une province; les exemples du premier cas sont nombreux; quant au second, on peut citer Pactumeius Clemens² qui, sous le règne d'Hadrien, fut *legatus ad rationes civitatum Syriae patandas*, et celui de Burbuleius³ qui, à la même époque, fut *logista Syriae*. Ainsi, les fonctions de *corrector* et de *curator*, bien que distinctes et rarement réunies, n'avaient rien d'incompatible. Dans les cas ordinaires, il n'y avait pas lieu de les réunir; mais dans les circonstances extraordinaires, lorsqu'il s'agissait de substituer au gouvernement normal d'une province un régime temporaire de réorganisation, alors il fallait, au contraire, pour concentrer dans les mêmes mains le pouvoir civil et l'administration financière, conférer au même personnage le double titre de *corrector* et de *curator*. Borghesi ne connaissait que l'exemple de Severus; une

¹ *Annal. Inst. archéol.* 1851, p. 31. — ² Orelli-Henzen, n° 6483. — ³ *Ibid.* n° 6484.

inscription récemment découverte à Athènes en fournit un second; en voici le texte¹ :

Ἡ πόλις Τις. Κλ. Καλλιππιανὸν Ἰταλικὸν ὑπατον, πρεσβευτήν
καὶ ἀντισίρατηγόν τῶν Σεβαστῶν, λογιστὴν καὶ ἐπανορθωτὴν
τῶν ἐλευθέρων πολέων, τὸν εὐεργέτην.

Les fonctions d'Italicus, qui était probablement contemporain de Septime Sévère, sont les mêmes que celles de Severus. Les mots *πρὸς πέντε ῥάβδους* sont remplacés ici par ceux de *legatus Augg. pro prætore*, ce qui donne complètement raison à l'explication proposée par Mommsen. La mission de Severus s'étendait à toute la Bithynie, tandis que celle d'Italicus ne concernait que les villes libres de l'Achaïe; voilà la seule différence.

A l'appui de sa thèse, et pour limiter la mission de Severus aux villes libres de la Bithynie, Borghesi faisait valoir des considérations historiques. Nous avons vu qu'au début de la révolte des Juifs, Marcellus, le légat de Syrie, quitta sa province pour aller au secours du légat de Judée. Il paraît qu'il ne se montra pas à la hauteur des circonstances; car l'empereur Hadrien, effrayé du développement que prenait l'insurrection, fit venir de la Bretagne, dont il était alors légat, Sextus Julius Severus, le premier général de son temps, et lui confia la direction des opérations contre les Juifs. Xiphilin, l'abréviateur de Dion, après avoir raconté la fin de la guerre qui fut longue, sanglante et mêlée de revers, ajoute le passage suivant, qui paraît être emprunté textuellement à Dion : « Quant à Severus, Hadrien l'envoya en Bithynie, province qui n'avait pas besoin d'une armée, mais d'un gouverneur juste, sage et entouré

¹ *Bull. Inst. archæol.* 1862, p. 119.

« de considération. Severus, qui possédait toutes ces qualités, « régla et administra les affaires publiques et privées des Bithyniens avec tant de succès que nous nous souvenons encore « maintenant de lui. Et le sénat reçut la Pamphylie en échange « de la Bithynie¹. » Après avoir cité ce passage, Borghesi pose le dilemme suivant : Si la mission de Tib. Severus s'est étendue à toute la Bithynie, elle a dû être antérieure ou postérieure à celle de Sext. Severus; or, elle ne put lui être postérieure, car alors quel besoin la province avait-elle d'un *corrector*? Mais elle ne peut non plus lui être antérieure, car alors Dion n'aurait pas pu dire que la Bithynie était devenue province impériale sous Sextus Severus. Le savant italien termine en déclarant qu'on ne peut sortir de la difficulté qu'en restreignant aux villes libres la mission de Tib. Severus, et en la plaçant avant l'arrivée de Sextus Severus en Bithynie.

Tel était l'état de la question lorsque Borghesi et Mommsen l'ont traitée. Mais voici un nouveau document qui apporte d'autres éléments au débat, et nous permettra, je crois, de le vider. C'est une inscription qui a été copiée récemment en Dalmatie par M. Mommsen, et que ce savant a bien voulu me communiquer; comme il compte la publier bientôt, je me bornerai à en citer la portion qui concerne notre sujet, et qu'il a d'ailleurs déjà fait connaître lui-même². Elle contient le *cursus honorum* de Sext. Julius Severus, le vainqueur des Juifs, dont les trois dernières charges sont les légations de Bretagne, de Judée et de Syrie, et elle se termine par la mention que le sénat, sur la proposition d'Hadrien, décerna à Severus les insignes du triomphe pour ses victoires en Judée. L'inscription a été gravée avant la mort d'Hadrien.

¹ Dio, LXIX, 14. — ² Borghesi, *Œuvres complètes*, IV, p. 168, note.

Vie du rhéteur Élius Aristide.

Il résulte de ce texte important, qu'après avoir été légat de Judée, sinon pendant toute la guerre, du moins pendant sa période la plus critique, Sext. Severus reçut, en récompense de ses services, les insignes du triomphe et le gouvernement de la Syrie, la province la plus importante parmi celles qui étaient réservées à l'empereur. Or, comme la guerre ne fut terminée qu'en 135, Severus ne put obtenir la légation de Syrie que cette année, et la durée normale d'une légation étant de trois ans, il est bien difficile d'admettre qu'il pût encore être envoyé en Bithynie avant la mort d'Hadrien, qui arriva au milieu de 138. D'ailleurs il ressort du récit de Dion que la mission de Bithynie eut lieu vers la fin de la guerre, c'est-à-dire au moins trois ans avant la mort de l'empereur. Enfin comment supposer qu'on songeât à donner un gouvernement aussi insignifiant que celui de la Bithynie, simple province prétorienne, dépourvue de tout commandement militaire, au premier général de son temps, à un consulaire qui avait commandé les légions de Bretagne, de Judée et de Syrie, qui venait de terminer heureusement une guerre difficile, et qui avait mérité les insignes du triomphe, honneur devenu bien rare à cette époque ?

Il est évident que Xiphilin a confondu les deux Severus, et la confusion pouvait naître d'autant plus facilement qu'ils s'appelaient probablement tous les deux Julius, que Tib. Severus avait gouverné la Syrie par intérim au début de la guerre, et qu'il avait été probablement mentionné à ce titre dans le récit détaillé de Dion. De cette façon tout s'explique, et on comprend pourquoi, dans le passage que nous avons cité plus haut, il est dit que « la Bithynie n'avait pas besoin de force armée, mais « d'un gouverneur juste, sage et ayant de l'autorité, qualités « qui se trouvaient réunies chez Severus. » En effet, Tib. Seve-

rus n'était pas un grand général, mais il était d'une naissance illustre; il possédait la confiance de l'empereur, qui l'avait déjà chargé d'une mission extraordinaire en Asie, et, comme gouverneur intérimaire de Syrie et proconsul d'Achaïe, il avait pu donner la mesure de ses talents administratifs.

Ainsi donc nous tenons pour démontré que Tib. Severus est le second Severus mentionné par Dion, et qu'il fut envoyé en Bithynie en l'an 134 ou 135. Sa mission dut être de quelque durée pour laisser chez les habitants les souvenirs profonds dont parle l'historien. En supposant qu'elle dura trois ans, il put aller à Rome en 137 ou 138, et entrer en fonctions comme préfet du trésor de Saturne, le 1^{er} janvier 138 ou 139. Cette charge durait ordinairement deux ans¹ et conduisait directement au consulat, de sorte que Severus dut être consul en 140 ou 141; il fut un des nombreux consuls *suffecti* de cette époque, et son consulat n'est mentionné que dans l'inscription d'Ancyre. En sortant du consulat, qui, sous le règne d'Antonin, ne durait probablement que deux mois, il fut nommé *curator operum locorumque publicorum*; cette charge, à en juger du moins par l'analogie de la *cara aquarum* et de la *cara alvei Tiberis*, n'avait pas de durée fixe, et on la confiait souvent à des consulaires nouvellement nommés, avant de les envoyer gouverner une province. Severus alla ensuite comme légat impérial dans la Germanie Inférieure, et s'il n'y resta que le terme ordinaire de trois ans, il dut s'écouler un intervalle de quelques années, pendant lesquelles il n'eut pas de fonctions publiques, jusqu'à ce qu'il pût prendre part au tirage des deux provinces consulaires d'Asie et d'Afrique. Il obtint alors le proconsulat d'Asie et il exerça cette charge

¹ Borghesi, *Barbuleio*, *Œuvres complètes*, IV, p. 149.

du vivant d'Antonin; car l'inscription, qui qualifie partout Hadrien de *Θεός*, ne donne pas ce titre à son successeur.

Au siècle des Antonins, il s'écoulait ordinairement un intervalle de douze à quinze ans entre le consulat et le proconsulat d'Asie ou d'Afrique. Ainsi, si Severus avait été consul en 140 ou 141, il dut arriver au proconsulat entre 152 et 156. Or, nous avons vu qu'il gouverna l'Asie huit ans après Julianus, c'est-à-dire pendant l'année proconsulaire 153-154. Il y a donc accord parfait entre les données qui résultent du texte d'Aristide et celles qui sont fournies par l'inscription d'Ancyre.

III.

PROCONSULAT DE POLLIO.

La date du proconsulat de Pollio ne souffre aucune difficulté. Aristide dit expressément qu'il précéda celui de Severus¹; par conséquent Pollio est le proconsul de l'année 152-153.

Il s'agit ici d'un personnage considérable qui remplit plusieurs fonctions importantes pendant les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle. Il s'appelait T. Vitrasius Pollio, et il avait épousé Annia Faustina, fille de L. Annius Libo, consul en 128 et oncle de Marc-Aurèle; il était donc cousin germain, par alliance, de ce prince. Il existe trois inscriptions qui font connaître à peu près toutes les charges dont il fut investi. La première², trouvée à Rome, est malheureusement fort mutilée; elle contenait tout son *cursus honorum*, et a été restituée en partie par Borghesi et Henzen. La seconde existe à Gréoux³,

¹ P. 529. Οἷον δ' αὖ καὶ τὸ πρόσθεν τούτων ἐνιαυτῷ σχεδὸν γενόμενον ἐπὶ Πολ-
λιανος ἀρχοντας τῆς Ἀσίας.

² Orelli-Henzen, 5477.

³ Cette inscription a été plusieurs fois pu-

bliée, mais toujours inexactement. M. Léon Renier en a donné une copie fidèle dans les notes des *Œuvres de Borghesi*, t. III, p. 245.

village du département des Basses-Alpes, et la troisième a été découverte à Varna¹, dans la Turquie d'Europe.

Vitrasiun Pollio commença sa carrière par le triumvirat monétaire; il fut ensuite questeur, préteur et *præfectus alimentorum*; il est probable qu'il commanda ensuite une légion et qu'il gouverna une province prétorienne; mais l'inscription de Rome est mutilée dans cette partie du *cursus honorum*. Après son premier consulat, qui fut un consulat *suffectus*, et qu'il obtint sous le règne d'Antonin, il fut nommé par ce prince légat de la Mésie Inférieure, ainsi que nous l'apprend l'inscription de Varna, l'ancienne Odessus, qui appartenait à cette province. Son proconsulat d'Asie est mentionné dans l'inscription de Gréoux, et nous avons vu qu'il fut envoyé dans cette province en 152. Quelques années plus tard il accompagna Marc-Aurèle et L. Verus, lors de leur expédition contre les Germains, et ensuite Marc-Aurèle et Commode, dans la guerre contre les Sarmates; en 176, il fut consul pour la seconde fois. Le sénat, sur la proposition de Marc-Aurèle et de Commode, lui décerna deux statues, dont l'une fut placée dans le forum de Trajan, l'autre dans le pronaos du temple d'Antonin.

Puisque son proconsulat d'Asie est de l'année 152, son premier consulat doit se placer vers l'an 139 ou 140, c'est-à-dire très-peu de temps après la mort d'Hadrien; il a donc pu gouverner une province prétorienne sous cet empereur. Or, on trouve dans le Digeste² un fragment de rescrit adressé par Hadrien à Vitrasiun Pollio, légat de la Lyonnaise, et il semble naturel de supposer que c'est toujours du même personnage qu'il est question. Henzen croit que c'est plutôt son père, parce

¹ Orelli-Henzen, 5290. — ² XXVII, 1, 15.

que, d'après l'inscription de Rome, Pollio paraît avoir reçu le titre de *sodalis Antoninianus* avant d'avoir eu une légation provinciale; et, en effet, si le titre de *sodalis* est relaté à sa place chronologique, l'objection est fondée. Quoi qu'il en soit de la légation de la Lyonnaise, les autres fonctions remplies par Pollio s'accordent parfaitement avec un premier consulat en 139 ou 140, et le proconsulat d'Asie en 152.

IV.

PROCONSULAT DE QUADRATUS.

Masson, et après lui Clinton, ont placé le proconsulat de Quadratus à la sixième année de la maladie d'Aristide; mais le passage des Discours Sacrés qu'ils invoquent à l'appui de leur thèse n'a nullement la portée qu'ils lui attribuent.

En effet, le premier Discours d'Aristide contient le récit de deux phases de sa maladie : celle qui fut caractérisée surtout par les douleurs du bas-ventre¹, et celle qui fut marquée par l'apparition d'une grosse tumeur très-douloureuse²; la période de la tumeur précéda de plusieurs années celle des douleurs abdominales³. Aristide donne le journal détaillé de sa maladie et de ses songes pendant deux mois consécutifs, Posidéon et Lénæon, qui appartiennent, selon Masson, au proconsulat de Quadratus, et qui font partie de la période pendant laquelle le malade souffrait du bas-ventre; à la fin de son récit, il déclare que pendant cinq ans et quelques mois l'usage des bains chauds lui fut interdit par Esculape⁴. Selon Masson, il a voulu dire qu'il y avait alors plus de cinq ans qu'il ne

¹ P. 446-450, τὸ τοῦ ἥτρου, τὸ περὶ τὸ ἥτρον.

² P. 460, τὸ τοῦ φέματος.

³ P. 460, πολλοῖς ἔτεσι πρότερον.

⁴ P. 460.

prenait plus de bains chauds; mais cette interprétation n'est pas admissible, car, au commencement même du journal de ces deux mois, Aristide mentionne la défense faite par Esculape¹, et son infraction à cette défense, infraction qui fut punie par des douleurs violentes; et il résulte clairement de la suite du journal que l'abstention de bains chauds, *ἀλουσία*, était alors une nouveauté pour le malade. Ce n'est donc pas depuis le commencement de la maladie, mais plutôt depuis ce mois de Posidéon (janvier) dont nous avons le journal détaillé, qu'il faut compter les cinq années de l'*ἀλουσία*. D'ailleurs, sans parler des difficultés historiques que nous exposerons plus loin, le système de Masson ne peut se concilier avec la chronologie de la maladie. En effet, avant les douleurs de l'abdomen, il faut placer, à une distance de plusieurs années², celles que produisit la tumeur, et, à une époque encore plus ancienne, tout le récit du voyage en Italie et de la deuxième année de la maladie³. Il est évident que tout cela ne peut tenir dans un espace de cinq ans, et que le journal des deux mois ne peut se placer dans la sixième année de la maladie.

Masson affirme aussi que ces deux mois sont contemporains du proconsulat de Quadratus. Ce personnage est mentionné à propos d'un songe⁴ qu'Aristide lui raconta plus tard, et cette mention est encadrée dans le récit d'un autre songe, de sorte qu'il est difficile d'en tirer une indication chronologique d'une valeur absolue. Néanmoins je crois que Masson a raison, parce que les cinq ans et quelques mois d'*ἀλουσία*,

¹ P. 446, δωδεκάτῃ τοῦ μηνὸς ἀλουσίαν προστάττει ὁ θεὸς καὶ τῇ ὑστεραίᾳ καὶ τῇ μετ' ἐκείνην.

² P. 460, πολλοῖς ἔτεσι πρότερον.

³ P. 465, φέρε δὲ καὶ τῶν ἀνωτέρω μνημονεύσωμεν.

⁴ P. 451.

comptés à partir du proconsulat de Quadratus, nous mènent précisément à la fin de la maladie, qui dura en tout environ dix-sept ans, ainsi que nous le verrons plus loin. Ainsi le synchronisme établi par Masson entre la sixième année de la maladie et le proconsulat de Quadratus doit être écarté; mais on peut admettre celui qu'il indique entre le proconsulat et le journal des deux mois. Nous avons insisté sur ce point parce que le premier des deux synchronismes est la pierre angulaire du système de Masson, et qu'il a été admis sans difficulté par le judicieux Clinton. Voyons si on ne peut pas en trouver un autre dans le texte d'Aristide.

Dans son quatrième Discours¹ l'auteur raconte l'excellent accueil qu'il reçut de Quadratus, et il ajoute que par modestie il ne répétera pas les louanges dont il fut comblé par ce proconsul. Puis, une page plus loin², il écrit : « Severus gouverna l'Asie, je crois, l'année avant mon ami. » Les commentateurs n'ont pas compris qui était cet ami d'Aristide; selon nous, c'est Quadratus. En effet, Quadratus était rhéteur de profession³, et on est généralement d'accord pour l'identifier avec le consul appelé Quadratus par Philostrate⁴, qui fut le maître du sophiste Varus et le disciple de Favorinus, le contemporain d'Hadrien. Il était donc voué aux mêmes études qu'Aristide, qui était à peu près de son âge, et il paraît s'être lié d'amitié avec lui à l'époque de son proconsulat. Comme le passage où se trouvent les mots τοῦ ἡμετέρου ἐταίρου suit immédiatement le récit des relations avec Quadratus, et comme il n'y a aucune autre personne mentionnée dans les Discours Sacrés à qui cette désignation puisse s'appliquer, il y a tout

¹ P. 521-522.

² P. 523, ἐνιαυτῷ πρότερον τοῦ ἡμετέρου ἐταίρου.

³ P. 521, ἀφιχομένον Κοδράτου τοῦ ῥήτορος ἐπὶ τὴν τῆς Ἀσίας ἀρχήν.

⁴ Vita Sophist. II, 6.

lieu de croire que l'ami d'Aristide était Quadratus, qu'il fut le successeur de Severus, et que, par conséquent, il gouverna l'Asie pendant l'année 154-155. Or on trouve dans les fastes qu'un des consuls ordinaires de l'année 142 était précisément L. Stadius Quadratus; il s'écoula donc un intervalle de douze ans entre son consulat et son proconsulat, ce qui est parfaitement en harmonie avec les usages de l'époque.

Quadratus est mentionné dans une inscription funéraire de Magnésie du Sipyle, qui est datée de son proconsulat¹, et à la fin de ce document il est dit que celui qui violera la tombe devra payer une amende au trésor impérial, *εἰς τὸν Καίσαρος Φίσκον*. Il résulte de là qu'il n'y avait qu'un seul empereur; car, si le proconsulat de Quadratus tombait, comme le veut Masson, sous le règne de Marc-Aurèle et L. Verus, on aurait certainement écrit *εἰς τὸν Καίσαρων Φίσκον*.

Les témoignages relatifs à Quadratus, que nous avons examinés jusqu'à présent, s'accordent à placer son proconsulat sous le règne d'Antonin, ou au moins sous le règne d'un seul empereur. Mais ici surgit une difficulté sérieuse, que nous avons signalée au commencement de ce travail, et qui a été une source féconde d'erreur pour tous les commentateurs d'Aristide; c'est que tous les historiens ecclésiastiques placent le martyre de Polycarpe à la fois sous le proconsulat de Stadius Quadratus et sous le règne de Marc-Aurèle et L. Verus.

La source commune à laquelle tous ces auteurs ont puisé est la lettre circulaire adressée par l'église de Smyrne aux églises d'Asie, et où le martyre de Polycarpe est raconté en détail. Le texte grec de cette lettre a été conservé², ainsi qu'une ancienne traduction latine³, et Eusèbe en a donné des extraits

¹ *Corp. inscr. gr.* 3410, *Στατίου Κα-
δράτου ἀνθυπάτου*.

Vie du rhéteur Ælius Aristide.

² Dressel, *Patres apostolici*, p. 391, sqq.

³ Ruinart, *Acta sincera martyrum*.

dans son *Histoire ecclésiastique*¹. Dans le grec, la date est ainsi conçue : « Le bienheureux Polycarpe souffrit le martyre le 2 du mois de Xanthicus, le 7 des calendes de mai, un jour de grand sabbat, à la huitième heure, lorsque Statius Quadratus était proconsul. » Dans la version latine, d'ailleurs conforme au texte grec, on trouve : « le 7 des calendes de mars. »

D'après le calendrier en usage à Éphèse et à Pergame², le mois Xanthicus commençait au 22 février de l'année julienne; par conséquent le 2 de Xanthicus correspondait au 23 février, c'est-à-dire, selon le calendrier romain, au 7 des calendes de mars. Ainsi, dans le texte latin des actes du martyre, il y a accord parfait entre le jour du mois asiatique et celui du mois romain. Aussi le mot *Μαῖον*, qui se trouve dans le texte grec, ne peut-il être qu'une erreur de copiste, erreur assez fréquente dans les manuscrits, où les mots *Μαῖον* et *Μαρτίον*, généralement écrits en abrégé, sont souvent confondus. D'ailleurs il n'y a aucun calendrier asiatique où le 2 de Xanthicus corresponde au 7 des calendes de mai, c'est-à-dire au 25 avril. Ainsi donc, d'après le seul document original relatif au martyre de Polycarpe, cet événement eut lieu le 7 des calendes de mars, ou le 23 février de l'année julienne; l'église grecque a toujours célébré ce jour-là l'anniversaire du martyre, et il est inscrit à cette date dans presque tous les martyrologes, notamment dans celui de l'église de Naples, qui fut gravé sur le marbre au neuvième siècle³.

¹ IV, 15.

² Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, p. 419.

³ Mazochius, *In vetus marmoreum Neapolitanæ ecclesiæ kalendarium commenta-*

rius, 1744, in-4°, t. I, p. 67. On a aussi invoqué en faveur de la date du 23 février les actes du martyre de Pionius; mais voyez à ce sujet la note de Mazocchi. *loc. cit.* p. 69.

Nous avons établi, d'après le récit d'Aristide, que Quadratus alla gouverner l'Asie en l'an 154 et que par conséquent il y était encore en février 155. Pour que notre démonstration soit complète, il faut qu'en cette année le 23 février soit un jour de sabbat, c'est-à-dire un samedi; or, c'est précisément le cas. L'année 155 est une année ordinaire, elle a pour lettre dominicale la lettre F, ce qui signifie que le premier dimanche de l'année tomba le 6 janvier; et si le 6 janvier fut un dimanche, le 23 février fut un samedi¹.

On pourrait croire, et naguère encore on pouvait croire avec raison, qu'un calcul fondé sur la coïncidence d'un jour du mois et de la semaine à cette époque reculée a bien peu de valeur, à cause de tous les éléments d'incertitude qui peuvent s'y introduire. Mais depuis les savantes recherches de M. de Rossi, il n'est plus permis de douter de l'extrême importance de ce genre de synchronismes pour la chronologie générale. En effet, les inscriptions chrétiennes des premiers siècles contiennent assez souvent, outre l'indication du consulat, celle du jour du mois et de la semaine, et il en est de même quelquefois, mais plus rarement, dans les inscriptions païennes. M. de Rossi, qui le premier a réuni un nombre suffisant de ces textes à triple date, a montré clairement et d'une manière définitive que, depuis le troisième siècle, la nomenclature des fêtes et par conséquent des jours de la semaine n'a pas changé dans l'Église, et de plus, que la semaine des païens et celle des chrétiens étaient identiques². J'ai moi-même vérifié l'assertion du savant italien par l'étude de bon nombre de monuments chrétiens, et elle est confirmée par le témoignage accidentel

¹ Sur les lettres dominicales, voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, II, p. 185, sqq.

² *Inscr. Christ. Romae*, prolegom. p. 73, sqq.

de textes d'un autre genre, tels que l'importante inscription d'Algérie publiée et commentée par M. Léon Renier¹, et d'où il résulte que l'année 168 de notre ère était une année bissextile.

Les auteurs ecclésiastiques diffèrent singulièrement entre eux quant à l'année du supplice de Polycarpe. Suidas² et le Syncelle³ rapportent cet événement au règne de Marc-Aurèle, sans préciser davantage la date. La chronique d'Idatius le place en 161; la chronique Pascale ou d'Alexandrie⁴ en 163, sous le consulat de Lælianus et de Pastor; celles d'Eusèbe et de saint Jérôme⁵ en 168.

Cette variété dans les dates adoptées par les historiens, alors que les actes du martyre, où tous ont puisé leurs renseignements, n'en donnaient pas de précise, montre qu'elles ne sont pas empruntées à des récits contemporains, mais qu'elles sont le résultat de calculs faits après coup. Supposant probablement que les mots *σαββάτω μεγάλῳ* signifiaient le jour de Pâques, ils auront voulu mettre d'accord l'année du martyre avec les tables pascales en usage dans les différentes églises, qui présentaient à cette époque de notables divergences, ainsi que le dit expressément dans son introduction l'auteur de la chronique d'Alexandrie. De plus, il y eut précisément en l'an 167 un consul qui s'appelait Ummidius Quadratus, et comme, à l'époque où écrivaient Eusèbe et les autres historiens ecclésiastiques, le proconsulat d'Asie précédait le consulat, au lieu de venir douze ans après, il y avait encore là une source d'erreur.

¹ *Mélanges d'Épigraphie*, p. 245.

² In v. *Πολύκαρπος*.

³ P. 664.

⁴ P. 481, édit. de Bonn.

⁵ Euseb. *Canon*, et Hieronymus, *ad annum 2183*, édition Schoene, Berlin, 1866, p. 170-171.

D'ailleurs, il y a une autre difficulté que les écrivains ecclésiastiques ont traitée trop légèrement. Dans les actes du martyre, Polycarpe s'écrie devant le proconsul : « Il y a quatre-vingt-six ans que je sers le Christ ». Le sens naturel de ces paroles est que le saint évêque était alors âgé de quatre-vingt-six ans, et c'est ainsi que les a comprises l'auteur de la chronique Pascale. Or, Irénée, qui dans sa jeunesse avait reçu les enseignements de Polycarpe, dit formellement¹ que ce dernier avait été le disciple de saint Jean et d'autres apôtres, qu'il avait vécu avec beaucoup de ceux qui avaient vu le Christ, et qu'il fut établi par les apôtres évêque de l'église de Smyrne. Mais si Polycarpe est mort vers 166 et s'il avait quatre-vingt-six ans à cette époque, il n'avait que vingt ans à la mort de saint Jean, qui eut lieu en l'an 100², et l'on sait que cet apôtre survécut longtemps à tous les autres. Pour écarter cette difficulté, quelques auteurs ont supposé qu'il faut compter les quatre-vingt-six ans de Polycarpe, non à partir de sa naissance, mais à partir de son baptême; cette hypothèse, assez admissible d'ailleurs, amoindrit la difficulté, mais ne suffit pas à la résoudre. Pour que Polycarpe ait pu être nommé évêque à une époque où plusieurs des apôtres étaient encore vivants, il faut faire remonter sa naissance bien plus haut que l'an 80, et admettre qu'au moment de sa mort il était bien plus que centenaire. Si au contraire on adopte pour son martyre la date du 23 février 155, qui ressort des écrits d'Aristide et des autres considérations que nous avons fait valoir, on arrive à des résultats moins éloignés de la probabilité historique. De cette façon la naissance ou le baptême de Polycarpe tombe en l'an 69, et même en adoptant cette date on est forcé de reconnaître qu'il était bien jeune lorsqu'il fut

¹ Euseb. *Hist. eccl.* IV, 14. — ² Clinton, *Fasti Romani*, ad annum.

nommé évêque par les apôtres qui pouvaient être encore en vie pendant le dernier quart du premier siècle.

Ainsi donc, à quelque point de vue qu'on se place, et du moment qu'on se borne aux témoignages *contemporains* d'Aristide, d'Irénée, de la lettre de l'Église de Smyrne, et de l'inscription de Magnésie, il faut bien admettre que Statius Quadratus fut proconsul d'Asie en 154-155 et que le martyre de Polycarpe eut lieu le 23 février 155. Si on préfère une des dates adoptées par les historiens ecclésiastiques, on se heurte contre les difficultés et les contradictions de tout genre que nous avons déjà signalées, et enfin on est forcé d'admettre qu'entre le consulat et le proconsulat de Quadratus il se serait écoulé un intervalle de vingt à vingt-cinq ans, ce qui est absolument sans exemple dans tout le cours des deux premiers siècles de l'empire romain.

A partir du règne de Tibère l'intervalle qui séparait le consulat du proconsulat d'Asie ou d'Afrique varie de neuf à quinze ans; mais il se maintient constamment entre ces deux limites extrêmes, sauf de très-rares exceptions. Le temps a tellement maltraité les annales du règne d'Antonin, que les exemples de personnages dont on connaît à la fois le consulat et le proconsulat sont assez peu nombreux. Toutefois ceux que l'on peut citer confirment pleinement la règle énoncée plus haut. Ainsi, Cornelius Fronto¹, consul *suffectus* en 143, Lollianus Avitus et Claudius Maximus², consuls ordinaires en 144, arrivèrent tous les trois au proconsulat avant la mort d'Antonin, mais sans qu'on puisse en préciser l'année. Scipio Orfitus³, consul en 149, fut proconsul d'Afrique en 163, et Serius Au-

¹ Fronto, *ad Anton. Pium*, epist. viii; *ad M. Aurelium*, epist. v, 26.

² Apuleius, *Florida*, 17; Muratori, p. 454, 6.

³ Apuleius, *De Magia*, cap. lxxxv, xciv.

gurunus¹, consul en 156, gouverna la même province en 170; dans ces deux cas l'intervalle fut de quatorze ans. Statius Quadratus, qui fut consul en 142, arriva donc nécessairement au proconsulat sous le règne d'Antonin, et avant les consuls des années 143 et 144; car le tirage au sort des deux provinces d'Asie et d'Afrique avait toujours lieu entre les deux plus anciens consulaires, soit qu'ils fussent réellement les plus anciens, soit, comme il arrivait souvent, que ceux qui les précédaient sur le tableau eussent été écartés ou indemnisés par l'empereur; en aucun cas on ne revenait en arrière, et l'admission d'un consulaire au tirage excluait définitivement ceux des années antérieures.

J'ajouterai, en terminant cette portion de mon sujet, que la date que nous venons de fixer n'est pas sans importance pour la chronologie des papes, qui, pendant tout le cours du second siècle, est fort obscure et incertaine. Le martyre de Polycarpe donne un synchronisme pour le pontificat d'Anicet; car, d'après le témoignage irrécusable d'Irénée, Polycarpe alla à Rome peu d'années avant sa mort, et lorsque Anicet occupait le siège de Rome². L'ouvrage de saint Hippolyte récemment découvert et publié par notre confrère M. Miller fournit un autre synchronisme plus précis et plus important pour le pontificat de Victor, deuxième successeur d'Anicet. En effet, l'auteur³ raconte une affaire qui fut portée devant Fuscianus, préfet de Rome sous le règne de Commode, pendant que Marcia, la concubine chrétienne de ce prince, était toute-puissante, et sous le pontificat de Victor. Ces deux synchronismes contribueront à fixer les annales ecclésiastiques du second siècle, et les successeurs de Tillemont devront en tenir compte.

¹ *Cod. Just.* III, xxxi, 1. — ² *Apud Euseb. Hist. eccl.* IV, 14. — ³ *Hippolytus, Refut. Hæres.* IX, 12.

V.

PROCONSULAT D'ALBUS.

Le cinquième proconsul d'Asie mentionné par Aristide s'appelle Albus; c'est pendant son administration qu'eut lieu un tremblement de terre qui détruisit Mitylène presque en entier, et causa de grands dégâts dans beaucoup d'autres villes. Masson a confondu ce tremblement de terre avec celui qui détruisit entièrement la ville de Smyrne quelques années plus tard; mais l'étude attentive du texte d'Aristide montre qu'il s'agit ici d'un événement parfaitement distinct. En effet, la destruction de Smyrne eut lieu vers la fin du règne de Marc-Aurèle, lorsque Commode était déjà associé à l'empire, et avait reçu de son père le titre d'Auguste; elle est fixée à cette époque par les témoignages concordants de Dion Cassius¹, d'Eusèbe et de saint Jérôme², du Syncelle³, de Philostrate⁴ et d'Aristide lui-même, qui écrivit à cette occasion une lettre pathétique⁵ aux deux empereurs, grâce à laquelle la ville fut rebâtie en grande partie aux frais du trésor impérial. Ainsi l'événement capital de ce dernier tremblement de terre fut la destruction de Smyrne, tandis que celui qui eut lieu sous le proconsulat d'Albus fut signalé par la destruction de Mitylène. Voici en quels termes Aristide en parle⁶ : « Quelque temps après arriva le violent tremblement de terre qui eut lieu sous le gouvernement d'Albus, « Mitylène fut détruite presque en entier; dans beaucoup de « villes les édifices furent ébranlés, des villages entiers dispa-

¹ LXXI, 32.² Euseb. *Canon*, et Hieronymus, *ad annum 2195*, édit. Schoene, p. 172-173.³ P. 281, édit. de Bonn.⁴ *Vita Sophist.* II, 9.⁵ *Orat.* XLI, édit. Dindorf.⁶ P. 497.

« rurent, les habitants d'Éphèse et de Smyrne couraient en
« tumulte les uns chez les autres, et la fréquence des secousses
« ne fut égalée que par la persistance de la panique qu'elles
« causaient. »

Il est évident que ce passage ne peut s'appliquer à la grande catastrophe de Smyrne, qui, cette fois, en fut quitte pour la peur; et Aristide, qui eut une si belle part dans la restauration de la ville, n'était pas homme à passer sous silence un événement si glorieux pour lui. D'ailleurs, à l'époque du gouvernement d'Albus, il était encore au milieu de sa maladie; car il raconte un songe qu'il eut alors, et dans lequel le dieu lui défendait de manger du bœuf. De plus, c'était avant la phase de la maladie où les bains chauds lui furent interdits, et par conséquent avant le proconsulat de Quadratus; car lors du tremblement de terre, il fréquentait les sources thermales situées près de Smyrne¹.

Il ne faut pas non plus confondre la secousse qui renversa Mitylène avec celle qui avait détruit Rhodes quelques années auparavant, et fait beaucoup de mal en Lycie et en Carie. Cette catastrophe eut lieu lorsque Aristide voyageait en Égypte, ainsi qu'il le dit lui-même²; d'un autre côté, nous avons vu qu'Aristide était lié d'amitié avec Héliodore, le préfet d'Égypte, et il est probable que cette liaison se forma lors de son séjour dans le pays et avant sa maladie. Or Héliodore gouvernait l'Égypte pendant les premières années du règne d'Antonin, et c'est à cette époque qu'il faut fixer la destruction de Rhodes. En effet, Capitolin³ et Pausanias⁴ placent cet événement sous le règne d'Antonin, et ils ajoutent que l'empereur restaura magnifiquement les villes qui avaient souffert.

¹ P. 499.

² *Orat.* XLIV, p. 824.

Vie du rhéteur Ælius Aristide.

³ *Vita Antonini*, 9.

⁴ II, VII, 1; VIII, XLIII, 3.

Ainsi il faut distinguer trois grands tremblements de terre qui eurent lieu du vivant d'Aristide; le premier, qui détruisit Rhodes, est antérieur à sa maladie; le second, qui causa la ruine de Mitylène, arriva pendant sa maladie; et le troisième, qui renversa Smyrne, eut lieu après son rétablissement et vers la fin du règne de Marc-Aurèle. Quant à celui qui détruisit Cyzique sous le règne d'Antonin¹, il n'y fait aucune allusion. Aristide est le seul auteur qui ait parlé du second de ces désastres; mais les médailles en ont conservé le souvenir. Il existe au cabinet de France² une monnaie frappée à Smyrne à l'effigie de Marc-Aurèle, lorsqu'il n'était que César, et dont le revers représente le songe d'Alexandre; on y voit le héros macédonien endormi sous un arbre, la tête appuyée sur son bouclier; près de lui sont deux Némésis debout. On trouve dans Pausanias³ l'explication de ce type; cet auteur raconte qu'Alexandre, étant à la chasse sur le mont Pagus, s'arrêta auprès du temple des Némésis, et s'endormit sous un platane qui croissait au bord d'une source devant le temple; les déesses lui apparurent en songe et lui ordonnèrent de rebâtir en cet endroit la ville de Smyrne, ce qui eut lieu, sinon sous son règne, du moins sous celui d'Antigone, héritier de sa domination et de ses projets en Asie Mineure. Le songe d'Alexandre est représenté deux fois sur les monnaies de Smyrne, une fois sous le règne d'Antonin, et une autre fois sous celui de Gordien; et il est plus que probable qu'en rappelant ainsi la légende de la fondation de la ville, les magistrats monétaires de Smyrne ont voulu assimiler en quelque sorte l'empereur régnant au roi de Macédoine, et le remercier des secours qu'il avait accordés à la suite d'un des nombreux tremblements

¹ Dion, LXX, 4. — ² Miommet. *Ionie*, n° 1296. — ³ VII, v, 1.

de terre qui désolaient périodiquement, et qui désolent encore aujourd'hui ces belles contrées si bénies du ciel sous tant d'autres rapports. Au surplus, le rapprochement que nous faisons n'est point une simple conjecture; car dans un morceau où il célèbre la reconstruction de Smyrne par Marc-Aurèle et Commode, Aristide dit expressément¹ : « Qui n'a entendu vanter la « munificence et la générosité des empereurs ? Grâce à eux, on « ne pleure plus la catastrophe, mais on célèbre la renaissance « de Smyrne, et on chante partout le songe d'Alexandre comme « le prélude de sa restauration. »

Quant à l'année du proconsulat d'Albus, le texte d'Aristide ne permet pas de la fixer exactement; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il gouverna l'Asie après Atilius Maximus et avant Pollio, c'est-à-dire entre les années 147 et 152.

Toutefois il existe un document qui peut nous aider à préciser davantage la date, bien que son authenticité soit plus que douteuse. C'est la lettre adressée par Antonin au *καὶνὸν Ἀτίας*, et conservée par Eusèbe², ainsi que dans les manuscrits de l'apologie de Justin Martyr. Elle est datée de la quinzième puissance tribunicienne d'Antonin, qui correspond à l'année 152, et il y est fait mention des tremblements de terre « qui ont eu lieu et qui ont lieu. » En ce qui touche l'histoire du christianisme, la valeur de ce document est nulle; mais celui qui l'a inventé a dû trouver dans les histoires du temps le récit des secousses terrestres auxquelles il fait allusion, et rien n'empêche d'accepter comme sincère son témoignage sur ce point secondaire, d'autant plus qu'il est entièrement d'accord avec celui d'Aristide. Dans ce cas, Albus aurait été le proconsul de l'année 151-152, et le prédécesseur de Pollio.

¹ P. 431. — ² *Hist. eccl.* IV, 13.

Dans les actes des frères Arvales¹, à l'année 139, figure un L. Antonius Albus, qui doit certainement être notre proconsul, car les dates s'accordent parfaitement, et le surnom Albus est trop rare pour qu'il ait été porté par plusieurs personnages contemporains. Il n'est pas mentionné ailleurs, à ma connaissance du moins.

VI.

PROCONSULAT DE GLABRIO.

Dans le récit de son affaire avec le proconsul Pollio², Aristide fait allusion à l'intervention « du fameux Glabrio, qui se trouvait alors à Philadelphie; » puis à la page suivante, après avoir terminé ce récit, il en commence un autre³ : « Remontons maintenant plus haut comme par les degrés d'un escalier et rappelons un incident qui m'arriva à une époque antérieure. Le sophiste dont j'ai fait mention tout à l'heure était gouverneur. » Bien qu'il ne le dise pas expressément, Aristide a voulu indiquer par le mot *ἤρχεν* que le sophiste gouvernait l'Asie; car il applique souvent cette expression aux proconsuls de la province⁴. L'on sait d'ailleurs de quelle faveur les rhéteurs et les sophistes furent entourés par les princes lettrés qui régnaient alors. Je n'ai trouvé aucune mention de ce Glabrio dans les fastes; il dut gouverner l'Asie après Atilius Maximus

¹ Marini, *Frat Arval.* p. 337.

² P. 530. *Καὶ πάλιν ἦσαν ὑποσχέσεις, ὡς Γλαβρίωνος τοῦ πάνυ συγκαταστήσαντος τὸ πᾶν · ὃ δ' ἔτυχεν, οἶμαι, τότε ἐπιδημῶν.*

³ P. 531. *Φέρε δὴ καθάπερ κλίμακος ἀεὶ τῷ ἀνωτέρῳ προϊόντες ἐτέρου τῶν ὑπὲρ ταῦτα μνημονεύσωμεν. Ὁ σοφιστὴς,*

οὐ μικρῷ πρόσθεν ἐμνήσθην, ἤρχεν. Dans les dix pages qui précèdent, Glabrio est le seul personnage auquel les mots *οὐ μικρῷ πρόσθεν ἐμνήσθην* peuvent s'appliquer. On trouve à la page 523 un autre exemple des mots *μικρῷ πρόσθεν* se rapportant à ce qui a été dit à la page précédente.

⁴ Voyez p. 497, 521, 523, 529.

et avant Albus et Pollio. Il était peut-être parent d'Acilius Glabrio, consul en 152.

VII.

NAISSANCE ET MORT D'ARISTIDE. DURÉE DE SA MALADIE. LA PESTE EN ASIE MINEURE. DATE DE LA RÉDACTION DES DISCOURS SACRÉS ET DE QUELQUES AUTRES DISCOURS D'ARISTIDE.

Aristide raconte¹ qu'au moment de sa naissance la planète Jupiter était dans le signe du Lion, ce qui arrive tous les douze ans, la période de Jupiter embrassant ce nombre d'années. D'après les tables de l'astronome Halley, cette donnée s'applique aux années 117 et 129; Masson a choisi la seconde, qui s'accordait mieux avec son système, mais Letronne² a montré que c'est la première de ces deux dates qui est la véritable. En effet, si Aristide est né en 117, il avait environ vingt-cinq ans lors de son séjour en Égypte, qui eut lieu dans les premières années du règne d'Antonin, et probablement pendant la préfecture d'Héliodore, et on ne peut guère lui en supposer moins; car il laissa en Égypte une grande réputation, s'il faut en croire l'inscription³ placée sous la statue qui lui fut élevée par la ville d'Alexandrie et par quelques autres villes égyptiennes. Letronne pense que cet honneur lui fut décerné pendant son séjour en Égypte; mais rien ne prouve que ce ne fut pas plus tard, lorsque sa réputation était bien établie et lorsqu'il était devenu l'objet des faveurs impériales. Quoi qu'il en soit, sa vie se prolongea jusque sous le règne de Commode, auquel il adressa un discours intitulé *προσφωνητικὸς Συμπρωϊνός* après la mort de Marc-Aurèle⁴. Philostrate

¹ P. 519.

² *Recherches sur l'Égypte*, p. 257.

³ *Corpus inscr. gr.* 4679.

⁴ P. 439, 444.

dit qu'il vécut, selon les uns, soixante ans, et près de soixante-dix ans, selon les autres¹; Suidas place sa mort sous le règne de Commode². Toutes ces indications s'accordent suffisamment entre elles et permettent de fixer avec certitude la naissance d'Aristide à l'année 117, ainsi que le veut Letronne.

La durée de sa maladie est exactement indiquée dans plusieurs passages des *ιστορίαι λόγοι*. L'auteur mentionne expressément la deuxième année après son retour des bords de l'Æsèpe, qui était la douzième de la maladie³. Mais elle dura plus longtemps. Dans un songe qu'Aristide eut à Smyrne, Esculape lui apparut : « Le dieu se tenait debout, dit-il⁴, devant mon lit, « les mains étendues et ouvertes, et après avoir calculé les époques sur ses doigts, il me dit : Je te donne dix ans, et Sérapis « t'en donne trois; mais au même moment les treize me semblèrent être dix-sept, à la manière dont il tenait ses doigts; « puis le dieu ajouta que ce n'était pas un vain songe, mais qu'il « s'accomplirait et que je le verrais bien moi-même. » Dans deux autres passages⁵, Aristide rappelle les paroles prophétiques d'Esculape, qu'il appelle *χρησμοδία* ou *πρόρρησις περὶ τῶν ἐτῶν*, et dont il constate l'accomplissement.

L'époque à laquelle il faut placer la vision n'est pas clairement indiquée; toutefois elle eut lieu certainement quelque temps après le premier séjour à Pergame, séjour qui commença pendant la seconde année de la maladie. Mais le récit même de la vision montre qu'elle eut lieu pendant la quatrième année; en effet, c'est parce qu'il était déjà malade depuis quatre ans que les treize années annoncées par Esculape semblèrent à Aristide en faire dix-sept. On peut donc admettre

¹ *Vita Sophist.* II, 9.

² In v. *Ἀριστοειδῆς*.

³ P. 551, *δευτέρῳ ἔτει μετὰ τὴν ἀνα-*

χώρησιν τὴν ἀπ' Αἰσθήπου, δωδεκάτῳ δὲ ἄρ' οὐ πρῶτον ἔκαμον. — ⁴ P. 469. —

⁵ P. 474, 477.

avec toute apparence de certitude que la maladie dura en tout dix-sept ans. Nous avons vu que la seconde année coïncide avec le proconsulat de Julianus, qui gouverna l'Asie en 145-146; par conséquent la dix-septième année et la maladie elle-même se terminent à l'automne de 161¹.

Nous pouvons déterminer maintenant la date d'un événement important qui eut lieu après la guérison d'Aristide, la fameuse peste qui ravagea l'empire romain pendant les premières années du règne de Marc-Aurèle. Notre auteur la décrit en ces termes² : « Lorsque le temps marqué par la prophétie se fut écoulé, voici ce qui m'arriva. On était au plus fort de l'été; je demeurais dans les faubourgs de la ville, et presque tous les habitants des environs étaient atteints de la peste. D'abord deux ou trois de mes serviteurs tombèrent malades, puis quelques autres, et enfin tous tant jeunes que vieux; et je fus frappé le dernier de tous. Les médecins venaient de la ville, et leurs aides nous servaient de domestiques; quelques-uns même d'entre eux restaient près de nous en guise de serviteurs. Les bêtes de somme étaient également atteintes par le fléau, et il y avait aussi de terribles maladies dans l'intérieur de la ville³. Pendant quelque temps je résistai à l'action du mal, mais à la fin je fus pris d'une fièvre ardente et mes forces m'abandonnèrent. Les médecins désespéraient de moi, et on répandit le bruit que je ne tarderais pas à succomber. » C'est alors qu'Esculape et Pallas apparurent en songe à Aristide et lui indiquèrent les remèdes qu'il fallait prendre et qui lui rendirent la santé. Dans un autre passage, après avoir raconté son

¹ La maladie commença par un refroidissement en hiver. (Voy. p. 466, 502.)

² P. 475.

³ P. 475, ἥσαν δὲ καὶ τῇ πόλει νόσοι

δεινὰ. Aristide veut-il dire par là que la peste régnait aussi dans la ville, ou bien qu'elle était décimée par d'autres maladies ? Il est difficile de se prononcer.

retour des bords de l'Æsèpe sous le proconsulat de Severus, il fait allusion à la même peste¹ : « Et par la suite (χρόνους « ὕστερον) éclata cette maladie pestilentielle, dont je fus guéri « par l'intervention d'Esculape et de Pallas. »

Ainsi la peste dont Aristide fut atteint régnait aux environs de Smyrne pendant l'été qui suivit la fin des dix-sept ans de sa maladie, c'est-à-dire dans le courant de l'année 162. Elle avait commencé en Babylonie et, après avoir ravagé plusieurs contrées de l'Orient, elle éclata à Rome peu de temps après le retour de L. Verus, et y sévit dans toute son intensité en 166, au point de retarder et presque d'arrêter les préparatifs de la guerre contre les Marcomans. « Le destin voulut, dit Capitolin², que Verus semblât ramener avec lui le fléau jusqu'à « Rome, à travers les provinces qu'il traversa pendant son retour. » Galien en parle plusieurs fois, et il dit notamment³ qu'en 168 il y eut une recrudescence, et qu'elle sévit alors comme elle ne l'avait pas encore fait. Aussi est-ce à cette année qu'elle est mentionnée par les chroniqueurs Eusèbe et le Syncelle. Le fléau dura donc plusieurs années, se portant successivement sur plusieurs points de l'empire, et sévissant d'une manière intermittente. Nous voyons, d'après le calcul des années d'Aristide, que dès 162 il avait fait son apparition en Ionie.

Il nous reste maintenant à déterminer à quelle époque Aristide écrivit les λόγοι ιεροί. Il le dit lui-même très-clairement, bien que le passage⁴ n'ait pas été compris par les commentateurs : « La première nuit de mon séjour à Pergame, Esculape

¹ P. 504.

² Verus, cap. viii.

³ Tome XIX, p. 18.

⁴ P. 467. Τῇ πρώτῃ τῶν νυκτῶν ἐφάνη

ὁ θεὸς τῷ τροφῇ μου ἐν τῷ Σαλβίου τοῦ
νῦν ὑπάτου σχήματι · ὅστις δὲ ὁ Σάλβιος
οὕτω τότε γε ᾔδειμεν · ὃ δ' ἐτύχανε προσ-
εδρεύειν τῷ θεῷ κατ' ἐκείνον τὸν χρόνον.

« apparut à un de mes serviteurs sous les traits de Salvius, celui
 « qui est maintenant (νῦν) consul, et qui à cette époque était
 « établi dans le temple du dieu ; nous ne savions pas alors (τότε)
 « qui était ce Salvius. » Masson, que ce passage embarrassait
 fort, se tire d'affaire en supposant que l'expression τοῦ νῦν
 ὑπάτου est l'équivalent de τοῦ τότε ὑπάτου. Il est vrai que
 quelquefois le mot νῦν est appliqué à un événement qui n'est
 pas strictement contemporain de l'auteur, au moment où il
 écrit ; mais dans tous les exemples cités par Masson, le con-
 texte est tellement clair que le lecteur ne pouvait s'y tromper ;
 ici au contraire les mots νῦν et τότε sont employés dans la
 même phrase, et ils sont évidemment opposés l'un à l'autre.
 Une seconde difficulté, c'est que si Salvius était consul alors,
 il ne pouvait pas être à Pergame ; aussi, pour sortir d'embarras,
 Masson traduit-il ὑπάτος par *consularis*, ce qui est tout à fait
 inadmissible. Du reste, les difficultés chronologiques qui for-
 çaient Masson à torturer ainsi le sens des mots n'existent
 plus, et nous n'avons qu'à prendre le passage dans son sens
 simple et naturel, c'est-à-dire que Salvius était consul l'année
 où Aristide rédigeait ses mémoires. Or, les fastes consulaires
 nous apprennent que précisément en l'an 175 l'un des con-
 suls ordinaires était P. Salvius Julianus.

Cette date s'accorde parfaitement avec les expressions em-
 ployées à plusieurs reprises par Aristide, et d'où il résulte
 qu'il composa son ouvrage longtemps après sa maladie. Ainsi,
 au début du second discours¹, il se sert des mots νυνὶ δὲ
 τοσούτοις ἔτεσι καὶ χρόνοις ὑστέρον, et ailleurs², ἀμύχανον
 εἰπεῖν ὑπὸ πλῆθους ἐτῶν. L'année 175 convient également
 bien aux données historiques contenues dans l'ouvrage ; en

¹ P. 46b. — ² P. 505.

effet, d'un côté, le dernier événement mentionné par Aristide est la peste, et de l'autre, il ne fait aucune allusion au grand tremblement de terre qui renversa Smyrne et qui lui fournit l'occasion d'adresser à Marc-Aurèle et à Commode une lettre célèbre dans l'antiquité. Or à l'époque où cette lettre fut écrite, Commode était déjà auguste, et d'ailleurs la destruction de Smyrne est fixée à l'an 180 par les témoignages positifs de Dion Cassius¹ et de la chronique d'Eusèbe. C'est donc en 175, lorsque Salvius était consul, qu'Aristide a rédigé ses Discours Sacrés.

Le discours sur la Concorde² entre les villes de Pergame, de Smyrne et d'Éphèse se rapporte à des incidents qui ont laissé quelque trace sur les monuments épigraphiques et numismatiques. Ces trois villes se disputaient la suprématie³, suprématie qui à cette époque ne pouvait être qu'honorifique, et qui consistait soit dans les titres dont elles se paraient, comme celui de *πρώτη Ἀσίας*⁴, soit dans un droit de préséance aux jeux et aux sacrifices célébrés en commun par le *κοινὸν Ἀσίας*. Aristide reproche à ses auditeurs de se disputer pour des choses auxquelles eux-mêmes ont donné le titre de *κοινά*, c'est-à-dire leurs sénats, leurs temples et leurs jeux⁵; mais il ne s'explique pas autrement sur l'objet précis du litige. Une inscription d'Éphèse⁶, que nous publions ici pour la première fois, jette quelque jour sur la question :

¹ LXXI, 32.

² *Orat.* XLII, édit. Dindorf.

³ P. 771. *Περὶ τοῦ πρωτεύοντος ἀμιλλώμενας.*

⁴ Sur ce titre, et sur les rivalités des villes d'Asie entre elles, voyez l'excellent chapitre d'Eckhel, *D. N. V.* IV, p. 282.

⁵ P. 790. *Κοινὰ μὲν τὰ βουλευτήρια, κοινὰ δὲ τοὺς νεῶς καὶ τοὺς ἀγῶνας, κοινὰ δὲ πάνθ' ὡς εἰπεῖν τὰ μέγιστα προσειρή-*

κατε. Les *κοινὰ βουλευτήρια* sont les *κοινὸ-βούλια* mentionnés dans quelques textes épigraphiques et sur quelques médailles. (Voyez Le Bas et Waddington, *Inscriptions de l'Asie Mineure*, n° 1176, et mon commentaire.)

⁶ Ce marbre a été trouvé en même temps que celui que nous avons publié plus haut.

Αὐτοκρ[άτωρ Καῖσαρ, Θεοῦ Ἀδ]ριανοῦ
 υἱός, Θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱων]ός,
 Θεοῦ Νερ[ούα ἐκγονος, Τίτος Αἴλιος Ἀδρι]ανός
 Ἀντωνεῖ[νος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέ]γιστος,
 δημαρχικῆ[ς ἐξουσίας τὸ... αὐτοκράτωρ τὸ...] ὑπατος
 τὸ γ, πατήρ πα[τρίδος, Ἐφεσίων τ]οῖς [ἀρχουσι καὶ τῇ] βουλῇ
 [καὶ τῷ δῆ]μῳ χαίρ[ειν].

Περγαμηνο[ὺς ἀπεδε]ξάμην ἐν τοῖς [πρὸς ὑμᾶς γ]ράμμασιν
 χρησαμένο[υς τοῖς] ἐνόμασιν οἷς ἐγὼ χρῆσθαι τὴν πόλιν
 τὴν ὑμετέρα[ν ἀπ]εφ[η]νάμην. Οἶμαι δὲ καὶ Σμυρναίους κατὰ
 τύχην παρα[λελ]οιπέναι ταῦτα ἐν τῷ περὶ τῆς συνθυσίας
 ψηφίσματι, τοῦ λοιποῦ δὲ ἐκόντας εὐγνωμονήσειν, ἐὰν
 καὶ ὑμεῖς ἐν τοῖς πρὸς αὐτοὺς γράμμασιν, ὃν προσήκει
 τρόπον καὶ κέκριται, τῆς πόλεως αὐτῶν [ἀεὶ ἦτ]ε μεμνη-
 μένοι. Τὸ ψηφισμα ἐπεμψεν Σουλπίκιος Ἰουλιανὸς ἐπίτροπός μου.

Εὐτυχεῖτε.

Τὸ δ' ἐψηφισμα ἐποίησεν γραμματεῶν Πο. Οὐήδιος Ἀντωνεῖνος.

Dans cette lettre, l'empereur dit qu'il a appris que les autorités de Pergame, en écrivant aux Éphésiens, leur ont donné les titres qu'il avait déclaré appartenir à Éphèse. Il suppose que c'est par hasard que les Smyrnéens les ont omis dans leur décret au sujet des sacrifices en commun, et il exprime la conviction qu'à l'avenir ils les accorderont volontiers, pourvu que les Éphésiens, de leur côté, dans leurs lettres aux Smyrnéens, donnent à ces derniers les titres qui sont convenables et qui leur ont été régulièrement attribués (κέκριται). Ainsi ceux de Pergame s'étaient conformés à la décision impériale, tandis qu'il y avait encore des tiraillements entre Éphèse et Smyrne. Aristide fait allusion à la décision impériale qui une fois déjà avait réglé les prétentions de chacun, et qui avait été prise au début du différend; les expressions dont il se sert

s'appliquent évidemment à Antonin¹. La seule autre indication chronologique qu'on y trouve, c'est qu'Aristide était déjà malade depuis quelque temps et qu'il avait déjà reçu de nombreuses preuves de l'intervention d'Esculape². Comme le chiffre de la puissance tribunicienne manque sur le marbre, on ne peut préciser l'année où la lettre d'Antonin fut écrite; mais dans tous les cas, elle ne peut être antérieure à l'an 140, date de son troisième consulat, ni postérieure au 1^{er} janvier 145, époque à laquelle il reçut les faisceaux consulaires pour la quatrième fois. C'est sans doute à l'occasion du règlement définitif de la querelle que les Éphésiens firent frapper la monnaie suivante³:

T·AI·KAICAP·ANTΩNEINOC. Tête laurée d'Antonin.

R. ZMYP·ΠΕΡΓ·ΕΦΕCΙΩΝ·ΟΜΟΝ. Diane d'Éphèse entre Esculape et Némésis debout.

Le discours d'Aristide fut donc prononcé du vivant d'Antonin, et non sous le règne de Marc-Aurèle, comme le prétend Masson⁴. D'ailleurs, Philostrate⁵, qui parle de la rivalité de Smyrne et des autres villes, place à la même époque la décision impériale. Selon cet auteur, Smyrne réclamait en faveur de ses temples et des droits qui y étaient attachés (*ὑπὲρ τῶν ναῶν καὶ τῶν ἐπ' αὐτοῖς δικαίων*); elle avait choisi le célèbre sophiste Polémon pour aller plaider sa cause à Rome; Polémon mourut au moment de partir, mais on lut devant l'empereur un mémoire qu'il avait composé pour soutenir les droits

¹ P. 793. Τοῦ κρατίστου τῶν βασιλέων καὶ πάντας παιδεία παρελθόντος αὐτοῦ διαρρήδην περὶ τούτων ἐπισείλαντος τὸ κατ' ἀρχὰς εὐθὺς.

² P. 773.

³ Cabinet de France; Mionnet, *Ionie*, n^{os} 289, 1291.

⁴ *Collectanea*, p. cxxxii.

⁵ *Vita Sophist.* I, p. 539-540.

des Smyrnéens, et l'empereur leur donna gain de cause. On sait que Polémon survécut plusieurs années à l'empereur Hadrien, de sorte que c'est bien à la décision prise par Antonin que Philostrate fait allusion.

Le morceau intitulé *εἰς Ρώμην* fut composé sous le règne d'Antonin et probablement lors du séjour de l'auteur à Rome au début de sa maladie, ainsi que Masson l'a très-bien démontré¹.

Le discours *εἰς βασιλέα* fut écrit au moment du rétablissement de la paix entre Antonin et Vologèse², et je crois que c'est à ce morceau qu'Aristide fait allusion dans ses Discours Sacrés, sous le nom de *πρόσδος πρὸς τὸν αὐτοκράτορα*³. Le discours aux Rhodiens *de Concordia*, les morceaux intitulés *Διόνυσος*, *Ἡρακλῆς*, *Ἀσκληπιάδαι*, *εἰς τὸ φρέαρ τοῦ Ἀσκληπίου*, *ἐπὶ Ἀλεξάνδρῳ ἐπιτάφιος*, *Ἀπελλᾷ γενεθλιακός*, furent tous composés pendant la maladie de l'auteur et sous le règne d'Antonin⁴.

Le morceau intitulé *Ἀθηνᾶ* appartient au règne des *fratres augusti*⁵. Il en est de même du *Πανηγυρικός ἐν Κυζίκῳ*, qui fut récité peu de temps après la fin de la guerre Parthique⁶; mais c'est à tort que Masson⁷ le place à la huitième année de la maladie; le discours auquel Aristide fait allusion dans ses mémoires comme ayant été prononcé à Cyzique est nécessairement antérieur au Panégyrique, qui nous a été conservé. La *μονωδία ἐπὶ Σμύρνῃ*, la *παλινωδία ἐπὶ Σμύρνῃ*, et la lettre à Marc-Aurèle et à Commode se rapportent à la destruction de

¹ *Collectanea*, p. LV.

² P. 111. Πᾶν δὲ ὅσον Εὐφράτον τε καὶ Τίγριπον ἐπέκεινα πρὸς ἀνατολὰς οἰκεῖ διακινήθην καὶ δὴ κατήγτισται τε καὶ πεπαύσθεται τοὺς κρείτους εἰδέναι ἡσυχάζει δὲ πᾶσα ἡ ἡπειρος.

³ P. 453. Voyez plus loin, ch. IX.

⁴ *Collectanea*, p. CXXXIII, CLIII.

⁵ P. 29. Παρ' ἀμφοτέρων τῶν βασιλέων.

⁶ P. 392, 397.

⁷ *Collectanea*, p. CIX.

la ville par le grand tremblement de terre, et à sa restauration dans les dernières années du règne de Marc-Aurèle. Le *προσφωνητικὸς Σμυρναϊκὸς* est un peu postérieur à la mort de Marc-Aurèle¹. L'écrit intitulé *πρὸς τοὺς αἰτιωμένους ὅτι μὴ μελετῶν* appartient au règne de Marc-Aurèle, car il est postérieur à la grande peste². Enfin le morceau *εἰς Ἀσκληπίον* a été composé après les Discours Sacrés³, et par conséquent après l'année 175; ainsi que le fait remarquer Masson⁴, cet écrit paraît être le dernier en date de ceux qu'Aristide a laissés, et il semble être l'œuvre d'un homme qui se retire du monde et qui prend congé de la vie active.

VIII.

DE QUELQUES PERSONNAGES SECONDAIRES MENTIONNÉS PAR ARISTIDE.

Nous réunissons dans ce chapitre les renseignements que nous avons recueillis au sujet de quatre personnages mentionnés par Aristide, et nous les insérons ici parce qu'ils paraissent avoir échappé aux commentateurs.

Parmi les hommes qui fréquentaient le temple d'Esculape à Pergame pour des raisons de santé, se trouvait un certain Sedatus, qui est mentionné plusieurs fois⁵ par notre auteur. Il nous apprend que Sedatus était originaire de Nicée, qu'il s'était appelé Théophile avant de prendre le nom de Sedatus, et qu'il avait été préteur. Or on a trouvé à Laodicée de Phrygie une inscription⁶ en l'honneur d'un Sedatius Theophilus, qui

¹ *Collectanea*, p. CLII.

² P. 572. *Διελέχθην πρότερον περὶ τούτων, ἡνίχ' ὁ λοιμὸς ἤμαζε.*

³ P. 64. *Ὅπως ἐν τοῖς ἱεροῖς λόγοις εἴρηται.*

⁴ *Collectanea*, p. CLIV.

⁵ P. 477, 506, 515.

⁶ *Corpus inscr. gr.* 3937.

avait été *nomophylax* de Laodicée, et qui avait été le bienfaiteur de sa patrie. Sans aller jusqu'à dire que ce personnage est le même que l'ami d'Aristide, il nous semble assez probable qu'ils devaient appartenir à la même famille. En effet, le nom de Sedatius ne se rencontre pas souvent sur les monuments, et les principaux personnages qui l'ont porté à Rome appartiennent précisément au siècle des Antonins ¹.

Dans le journal des deux mois, dont nous avons déjà parlé, et qui se rapporte probablement au proconsulat de Quadratus, c'est-à-dire à l'année 155, il est question d'un certain Pelops², à qui Aristide raconte plus tard quelques-uns de ses songes, et qu'il mentionne sans rien ajouter au sujet de sa personne ni de sa profession, comme s'il était parfaitement connu des contemporains. C'est qu'en effet ce Pelops était un des médecins les plus célèbres de son temps, renommé surtout pour sa science anatomique, et l'un des maîtres de Galien. Ce dernier parle de lui plusieurs fois avec respect dans ses ouvrages³; il suivait ses leçons à Smyrne vers l'an 150, et plus tard, en 168, lorsque lui-même avait déjà une réputation faite, il vint s'établir auprès de lui à Smyrne pour profiter de sa grande expérience.

Enfin, il y a un certain Rufinus qui figure plusieurs fois dans le récit d'Aristide⁴, et qui était un personnage considérable, ayant de l'influence auprès des proconsuls romains. Il avait élevé à ses frais, probablement à Smyrne, un temple somptueux et dédié nombre d'offrandes magnifiques aux dieux. Il est mentionné à la deuxième et à la dixième année de la

¹ Gruter, p. 127, 1077; Muratori, 58, 8; Apuleius, *Florida*, 9.

² P. 455.

³ Galen. tome II, p. 217; V, p. 112;

VIII, p. 194; XV, p. 136; XIX, p. 16, 17, 57.

⁴ P. 510, 514, 526.

maladie, et paraît avoir résidé habituellement à Smyrne ou à Pergame. Il fut peut-être le père du sophiste Claudius Rufinus, qui fut stratège éponyme de Smyrne sous Septime Sévère, ainsi que l'attestent les médailles de cette ville¹. Les rhéteurs ou sophistes ont joué un grand rôle à l'époque des Antonins; ils étaient choyés par les chefs de l'empire, ils parvenaient aux plus hautes fonctions de l'État et ils amassaient de grandes richesses, dont ils faisaient généralement un usage libéral. C'est ainsi que Hérode Atticus à Athènes, Proclus, Polémon et Attale à Smyrne et à Laodicée, élevèrent à leurs frais des édifices publics qui illustrèrent leur mémoire.

Parmi les œuvres d'Aristide, il y a un morceau intitulé *Ἀπελλᾶ γενεθλιακός*, et composé à l'occasion du jour de naissance d'Apellas, jeune homme appartenant à une des principales familles de Pergame. L'auteur y fait un magnifique éloge de Quadratus, le bisaïeul d'Apellas; il célèbre les bienfaits dont il avait comblé Pergame sa patrie, et les honneurs qu'il avait reçus des empereurs. Ce Quadratus, inconnu à l'histoire, est mentionné dans plusieurs inscriptions trouvées à Pergame², à Elaea³ et à Tlos⁴ en Lycie. Il avait rempli de nombreuses et importantes fonctions sous les règnes de Domitien et de Trajan; il fut successivement légat des proconsuls de Bithynie et d'Asie, légat impérial de Lycie, proconsul de Crète et de Cyrène, légat impérial de Cappadoce et de Syrie, et enfin proconsul d'Asie; il avait été consul *suffectus*⁵ en l'an 93 et consul pour la deuxième fois en 105. On voit

¹ Mionnet, *Ionie*, n° 1338, 1340.

² *C. I. gr.* 3548, 3549; Le Bas et Waddington, *Inscr. de l'Asie Mineure*, n° 1722.

³ *C. I. gr.* 3532; Borghesi, *Œuvres complètes*, II, p. 15.

⁴ *C. I. gr.* 4238, d.

⁵ Cardinali, *Diplomi militari*, IX.

que les habitants de Pergame avaient raison d'être fiers de leur concitoyen, et Apellas de son ancêtre.

IX.

DE QUELQUES ÉVÉNEMENTS DU RÈGNE D'ANTONIN EN SYRIE
ET EN ÉGYPTÉ.

Nous avons vu que le journal des deux mois de Posidéon et Lénæon¹ se rapporte très-probablement au proconsulat de Quadratus, et que par conséquent ces deux mois correspondent à janvier et février 155. « Le cinq de Lénæon, dit Aristide², je rêvai que j'offrais mes prières à tous les dieux, selon « mon habitude, et qu'ensuite j'invoquais en particulier Zeus, « Arès et les dieux de la Syrie. A cet incident venait succéder « dans mon rêve celui du discours à l'empereur que j'avais com-
posé; or, je l'avais envoyé à celui des deux empereurs qui était
alors en Syrie, et la démarche me réussit³. — Le douzième

¹ P. 446-460.

² P. 453-454.

³ Καὶ μετὰ τοῦτο ἐγένετο ἡ πρόσδοσις ἢ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα, ἐπεπόμφειν δὲ ὡς τὸν ἐν τῇ Συρίᾳ τότε αὐτοκράτορα, καὶ συνέβη καλῶς. Ce passage obscur n'a pas été compris par Masson (*Collectanea*, p. LXXXVIII), qui traduit ainsi : *Sibi videntur ad imperatorem, qui in Syria tunc erat, esse missum atque ad eum accessisse*. Mais ἐπεπόμφειν signifie *miseram* et non *missus fueram*. Le mot πρόσδοσις signifie, il est vrai, généralement « entrevue, accès auprès d'une personne, » et Aristide lui-même l'emploie dans ce sens : πρὸς τὸν ἡγεμόνα (p. 532), πρὸς τὸν βασιλέα (p. 544). Mais ici, pour avoir un sens raisonnable, il faut traduire par « dis-

cours, harangue. » Voyez *Thesaurus linguae Graecae*, in voce. Je crois que ce discours envoyé à l'empereur est le morceau intitulé εἰς βασιλέα, le onzième dans l'édition de Dindorf; il est certainement adressé à Antonin, et il fait précisément allusion à la pacification des frontières de Syrie : πᾶσι δὲ ὅσον Εὐφράτον τε καὶ Τίγρητος ἐπέκεινα πρὸς ἀνατολὰς οἰκεῖ διακινηθὲν καὶ δὴ κατήρτισται τε καὶ πεπαύεται τοὺς κρείττους εἰδέναι· ἡσυχάζει δὲ πᾶσα ἡ ἡπειρος (p. 111). Le style d'Aristide manque généralement de clarté et de précision, dans les *ἱεροὶ λόγοι* l'obscurité est encore accrue, parce qu'il est malaisé, quelquefois, de démêler si l'auteur raconte un rêve ou un fait réel.

« jour du mois, je vis en songe Antonin, le plus âgé des empereurs, et le roi de nos ennemis faire alliance ensemble. Lorsque les gens de la suite de Vologèse approchèrent, ils parlaient beaucoup, et il me sembla qu'ils se servaient de la langue grecque. Ensuite les deux princes passèrent auprès de moi vêtus de leurs robes royales; l'empereur avait une expression d'une grande douceur, tandis que le roi avait un air sévère; il s'assit non loin de moi, et de l'autre côté Antonin prit place sur un trône. » Aristide raconte ensuite comment Vologèse le pria de faire un discours devant lui, sa vanité de rhéteur le poursuivant jusque dans ses rêves.

Il est évident que ce songe se rapporte à des événements contemporains, et qui étaient l'objet de la préoccupation générale. On peut donc en conclure qu'en février 155 l'empereur Antonin était en Syrie, occupé à faire la paix avec Vologèse. Masson, qui rapporte ce passage à l'année 166, l'applique à L. Verus, qui dirigea la longue guerre contre les Parthes de 162 à 166. Mais L. Verus n'a jamais porté le nom d'Antonin, et il ne peut être question de lui dans le récit d'Aristide; il ne peut non plus être question de Marc-Aurèle, car ce prince ne quitta pas l'Italie pendant toute la durée de la guerre Parthique, et n'alla en Syrie que longtemps après, lors de la révolte d'Avidius Cassius.

D'ailleurs, les indications fournies par Aristide sont confirmées d'une façon remarquable par le passage suivant de la chronographie de Jean Malalas¹, auteur dont on ne peut contester l'autorité en ce qui touche l'histoire de la Syrie, puisque Antioche était sa patrie. « A Héliopolis de Phénicie, Antonin éleva un grand temple de Zeus, qui est une des merveilles du monde. A Laodicée de Syrie, il construisit le forum et les

¹ P. 280, édition de Bonn.

« bains publics, qui portent son nom. Il fit une campagne contre
 « les Égyptiens qui s'étaient révoltés et qui avaient tué le préfet
 « (τὸν αὐγουστιάδιον) Dinarchus; après les avoir vaincus et châ-
 « tiés, il revint à Alexandrie et fit construire la porte du Soleil
 « et celle de la Lune, ainsi que le *dromos*. Lorsqu'il vint à An-
 « tioche la Grande, il fit paver la place devant les portiques de
 « Tibère, ainsi que toutes les rues de la ville, avec des pierres à
 « meules, qu'il fit venir de la Thébàide; et il supporta tous les
 « frais de cette opération, ainsi qu'il est relaté dans l'inscription
 « qu'il fit placer au-dessus de la porte dite des Chérubim, car
 « c'est par là qu'il commença, et l'inscription y est encore main-
 « tenant. Il fit aussi construire des bains à Césarée de Palestine,
 « à Nicomédie de Bithynie¹ et à Éphèse; ces bains étaient
 « publics et portaient son nom. Il retourna ensuite à Rome. »

Ce passage important nous apprend qu'Antonin, à l'imitation de son prédécesseur Hadrien, fit un assez long séjour dans les provinces orientales de l'empire, notamment en Égypte et en Syrie; mais il était impossible de deviner à quel moment de son règne il s'était éloigné si longtemps de Rome. Nous avons maintenant un point fixe, c'est qu'en février 155 il était en Syrie, occupé à conclure un traité de paix et d'alliance avec Vologèse. Borghesi, dans son *Mémoire sur les inscriptions de Sepino*², a parlé des rapports entre les Parthes et les Romains sous Antonin, et il s'est servi du passage d'Aristide; mais il n'a pas connu celui de Malalas. Le savant italien a montré, d'après le *cursus honorum* de L. Neratius Proculus, qu'il y eut une guerre contre les Parthes, ou au moins une menace sérieuse de guerre, sous le règne d'Antonin; en effet,

¹ Ces *Therma Antoniniana* sont mentionnées dans une inscription de Nicomédie, Gruter, p. 1079, 2.

² Borghesi, *Œuvres complètes*, V, p. 374, sqq.

il est dit de Neratius qu'il fut chargé par ce prince de conduire en Syrie les détachements destinés à la guerre Parthique¹, et les autres fonctions qu'il remplit ensuite, toujours du vivant d'Antonin, occupèrent au moins quatre ans.

Pendant tout le règne d'Hadrien, la paix entre les Romains et les Parthes n'avait pas été troublée; et cet état de choses ne changea pas tant que Vologèse III resta sur le trône. Mais ce prince étant mort en 148, après un règne de soixante-douze ans, son successeur Vologèse IV se montra d'humeur moins pacifique; il semble d'ailleurs qu'il réunit de nouveau sous son sceptre les différentes fractions de la monarchie des Parthes, qui pendant une grande partie du règne de son prédécesseur avaient obéi à différents princes Arsacides². Vologèse IV nourrissait dès le début de son règne les projets qu'il accomplit plus tard; il réclama le trône des rois Parthes, que Trajan avait enlevé de Ctésiphon comme trophée de sa victoire, et se mit en mesure d'expulser de l'Arménie le roi qu'Antonin y avait installé en 140³. Mais il suffit, dit Capitolin⁴, d'une lettre de l'empereur pour l'arrêter dans cette entreprise, et quant au trône, Antonin refusa de le rendre. Borghesi fait observer avec raison qu'Antonin ne se borna pas à écrire des lettres à Vologèse, mais qu'il réunit des troupes sur la frontière, et qu'il y eut même probablement un commencement d'hostilités, ainsi que l'indiquent les mots *bellum Parthicum* de l'inscription de Neratius. Nous voyons maintenant que le danger fut assez sérieux pour qu'Antonin se rendit de sa personne à Antioche,

¹ *Missus ab imp. Antonino Aug. Pio ad deducendas vexillationes in Syriam ob bellum Parthicum.* Gruter, p. 441, 3.

² Ces dates et le fait du morcellement de la monarchie parthique, à l'époque de

Vologèse III, résultent des monnaies publiées et commentées par M. de Longpérier (*Arsacides*, p. 118-147).

³ Eckhel, *D. N. V.* VII, p. 15.

⁴ *Antoninus*, cap. ix.

et que les difficultés étaient aplanies au commencement de 155. La paix ne fut plus troublée pendant le règne d'Antonin¹, et la sécurité devint si grande sur les frontières de Syrie, qu'à sa mort elles étaient presque dégarnies de troupes, et les légions de la province désorganisées par une longue inaction. Mais Vologèse n'avait pas renoncé à ses projets, et à peine Antonin était-il mort qu'il envahit subitement l'Arménie et commença ainsi la guerre qui coûta à l'empire romain quatre années d'efforts incessants et de luttes sanglantes.

On ne peut fixer la durée du séjour d'Antonin en Orient². Il ne quitta pas l'Italie avant 153, car sous le proconsulat de Severus, au commencement de 154, Aristide reçut d'Italie des lettres de lui, écrites quelque temps auparavant. Quant à l'époque de son retour, tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était à Rome le 30 novembre 157³.

On ne sait pas non plus si la révolte des Égyptiens précéda ou suivit les difficultés avec Vologèse. Malalas la place avant le séjour d'Antonin à Antioche, et comme il est presumable que c'est pendant ce séjour que fut conclu le traité de paix avec Vologèse, on peut supposer que le meurtre du préfet Dinarchus eut lieu en 153 ou 154. Quant à ce gouverneur d'Égypte, dont Letronne ne connaissait que le nom, on sait maintenant quelque chose de sa famille, grâce aux inscriptions de Lambèse publiées par M. Léon Renier⁴. Elles nous apprennent en effet qu'en l'an 169, sous Marc-Aurèle, le légat de Numidie s'appelait M. Aemilius Macer Saturninus, qu'il avait

¹ Nous avons déjà cité plus haut un passage du discours d'Aristide *εἰς βασιλέα* (p. 111) qui se rapporte aux mêmes événements.

² Il est évident que Capitolin (*Antoninus*,

cap. vii) s'est trompé en disant qu'Antonin ne quitta pas l'Italie pendant tout son règne.

³ Le Bas et Waddington, *Inscriptions de l'Asie Mineure*, n° 866.

⁴ *Inscriptions de l'Algérie*, 38-41.

un frère appelé M. Aemilius Macer Dinarchus, qui fut aussi légat de Numidie, et qu'ils étaient tous les deux fils de M. Aemilius Macer. Le surnom de Dinarchus est trop rare pour qu'on puisse raisonnablement douter de la parenté du préfet d'Égypte avec le légat de Numidie, dont il était probablement l'oncle.

Letronne¹ plaçait la mort de Dinarchus vers 148, et lui donnait pour successeur Félix, le gouverneur mentionné par Justin Martyr dans sa première Apologie². Franz a adopté sans observations le système de Letronne³. Tous les deux ont admis sans hésitation, pour la date de l'ouvrage de Justin, l'opinion presque universelle des commentateurs, à savoir qu'il fut composé en l'an 150. Cette opinion repose principalement sur le passage de l'Apologie⁴ où il est dit que le Christ était né cent cinquante ans auparavant; mais ce chiffre n'est qu'un nombre rond, et d'ailleurs, même en le prenant pour un nombre exact, il ne reporterait la date de l'ouvrage qu'à l'an 146, puisque le Christ est né quatre ans avant le commencement de notre ère. Mais la dédicace de l'Apologie montre clairement qu'elle a été écrite plus tôt. Voici cette dédicace, telle qu'on la trouve dans les deux manuscrits de Justin : Αὐτοκράτορι Τίτῳ Αἰλίῳ Ἀδριανῷ Ἀντωνίνῳ Εὐσεβεῖ Σεβαστῷ Καίσαρι, καὶ Οὐρηρυσσίμῳ υἱῷ φιλοσόφῳ, καὶ Λουκίῳ φιλοσόφῳ Καίσαρος φύσει υἱῷ καὶ Εὐσεβοῦς εἰσποτήτῳ, κ. τ. λ. Dans Eusèbe⁵, qui l'a reproduite, on trouve les deux variantes suivantes : Καίσαρι Σεβαστῷ au lieu de Σεβαστῷ Καίσαρι, et Λουκίῳ φιλοσόφου Καίσαρος.

L'ordre des titres dans les manuscrits de Justin est certai-

¹ *Recherches sur l'Égypte.*

² Cap. xxix.

³ *Corp. inscr. gr.* III, p. 312.

⁴ Cap. xlvj.

⁵ *Hist. eccl.* IV, 12.

nement fautif; dans les nombreux documents officiels de cette époque, le titre de *Καῖσαρ* suit immédiatement celui de *Αὐτοκράτωρ*, et *Σεβαστός* est toujours placé à la fin après les noms propres; jamais le titre de *Καῖσαρ* ne se trouve à la fin, ni après celui de *Σεβαστός*. Eusèbe s'est aperçu de ce qu'il y avait d'insolite dans la position du mot *Καῖσαρ*, et l'a mis avant *Σεβαστός*. On trouverait sans doute quelques exemples de l'ordre des titres adopté par Eusèbe; mais, je le répète, il est contraire à l'usage constant du second siècle, ainsi que le prouvent les inscriptions si nombreuses de cette époque. Je crois donc, avec plusieurs commentateurs, que l'ordre conservé par les manuscrits de Justin indique une faute de copiste, facile à commettre à cause du mot *καί* qui suivait immédiatement, et qu'il faut lire : *Εὐσεβεί Σεβαστῷ, καὶ Καίσαρι Οὐρηπιστῷ*. En effet, dès l'avènement d'Antonin au trône, son fils adoptif Marc-Aurèle reçut le titre de César. Il était fils d'Annius Verus, et après la mort de son père il reçut d'Hadrien le nom de Verissimus¹, qu'il conserva jusqu'à son adoption par Antonin en 138, un peu avant la mort d'Hadrien; il prit alors les noms de Aelius Aurelius Verus, qu'il abandonna lors de son avènement à l'empire pour ceux de M. Aurelius Antoninus, sous lesquels il est connu dans l'histoire. Ainsi, officiellement, à partir de l'année 138, il ne porta plus le nom de Verissimus, et en 140, lorsqu'il fut consul pour la première fois, les fastes lui donnent le nom de M. Aelius Aurelius Verus Cæsar.

Il résulte de là que Justin Martyr a dû écrire son Apologie très-peu de temps après la mort d'Hadrien, alors qu'on ne savait pas généralement le changement de nom du jeune

¹ On connaît un petit nombre de monnaies des villes grecques, sur lesquelles le

jeune César porte le nom de Verissimus. Eckhel, *D. N.* V. VII, p. 69.

prince; mais il est difficile d'admettre que cette ignorance ait pu se prolonger au delà du commencement de l'année 140, où il fut le collègue de l'empereur Antonin dans le consulat. D'ailleurs Justin parle d'Antinoüs, le favori d'Hadrien, comme étant mort récemment¹, et de la révolte des Juifs sous Barcochébas² comme d'un événement presque contemporain. Or, la mort d'Antinoüs et la défaite des Juifs appartiennent aux années 130-131³. Quant à Félix, le passage de l'Apologie où il est mentionné ne prouve nullement qu'il ait été préfet d'Égypte au moment où Justin écrivait; il n'y a aucune indication précise de temps; l'anecdote racontée par l'auteur peut s'être passée aussi bien dix ou quinze ans auparavant, qu'au moment où il rédigeait son Apologie; et elle suppose même nécessairement qu'il s'écoula un certain temps entre la pétition adressée par le jeune chrétien à Félix et l'époque où Justin écrivait, puisque l'auteur parle avec éloge de sa conduite postérieure. Félix fut donc préfet d'Égypte avant l'an 140, probablement sous le règne d'Hadrien, mais certainement pas sous celui d'Antonin.

Ainsi, pour les vingt-deux ans du règne d'Antonin on ne connaît que deux préfets d'Égypte, Avidius Heliodorus et Dinarchus; le nom d'un troisième figurait parmi les inscriptions du nilomètre, mais il n'en reste que le prénom Lucius⁴. Nous avons déjà dit qu'Heliodorus gouvernait l'Égypte en août 140, ainsi qu'il résulte d'une inscription⁵ trouvée dans l'oasis de Thèbes. Il est probable qu'il succéda à Petronius Mamertinus, lorsque ce dernier devint préfet du prétoire. On

¹ *Apologie*, 29. Ἀντινόου τοῦ νῦν γεγενημένου.

² *Ibid.* 31. Ἐν τῇ νῦν γεγενημένῃ τοῦ δαϊκῆς πολέμῳ Βαρχωχέβας.

³ Eckhel, *D. N. V.* VI, p. 482, 537.

⁴ *Corpus inscr. gr.* 4863.

⁵ *Ibid.* 4955.

ne sait pas en quelle année Petronius fut revêtu de ces fonctions importantes; mais il est certain qu'il les exerçait en 140¹, et il est probable qu'il avait été nommé par Antonin vers le début de son règne. La préfecture du prétoire était la plus haute dignité à laquelle on pût atteindre dans l'ordre des fonctions équestres, et la préfecture d'Égypte était peut-être la seconde en importance; il arrivait donc souvent que l'on passait directement de l'une à l'autre. Avidius Heliodorus fut donc probablement nommé préfet d'Égypte en même temps que Petronius passait à la préfecture du prétoire, et si, comme il y a tout lieu de le croire, c'est lui qui perdit la faveur d'Hadrien, après avoir été son secrétaire et son confident², on peut admettre que la double nomination eut lieu au commencement du règne d'Antonin. En 153, lors du proconsulat de Severus, Heliodorus avait quitté l'Égypte et se trouvait probablement en Italie, d'où il écrivit les lettres dont parle Aristide³. C'est précisément vers cette époque, en 153 ou 154, qu'eut lieu la révolte des Égyptiens et le meurtre du préfet Dinarchus. Était-il le successeur immédiat d'Heliodorus? C'est là un point que de nouvelles découvertes épigraphiques peuvent seules éclaircir.

En terminant, nous réunissons dans le tableau suivant les résultats auxquels nous a conduit cette étude de la vie d'Aristide et des événements contemporains.

117. Naissance d'Aristide.

138-142. Séjour en Égypte, pendant la préfecture d'Héliodore. — Destruction de Rhodes par un tremblement de terre.

¹ *Corpus inscr. gr.* vol. III, p. 312. — ² Dion, l. XIX, 3. Spartian. *Hadrian.* cap. xv.
— ³ P. 524.

- 144. A l'automne, commencement de la maladie, qui dure en tout dix-sept ans. — Voyage à Rome.
- 145. Séjour à Rome, retour à Smyrne et de là à Pergame.
- 145-146. Proconsulat de Julianus.
- 146-147. Proconsulat d'Atilius Maximus. — Aristide recommence à prononcer des discours en public.
- 147. Voyage à Phocée; songe qui lui annonce encore treize ans de maladie.
- 147-151. (?) Proconsulat de Glabrio.
- 151-152. Proconsulat d'Antonius Albus. — Tremblement de terre qui renverse Mitylène et endommage les édifices de Smyrne.
- 152-153. Proconsulat de Vitrasius Pollio.
- 153-154. Proconsulat de Tib. Severus. — Dixième année de la maladie.
- 154-155. Proconsulat de Statius Quadratus. — Martyre de Polycarpe le 23 février 155. — Conclusion de la paix entre Antonin et Vologèse. en Syrie, vers le mois de février 155.
- 161. Fin de la maladie d'Aristide.
- 162. Commencement de la peste en Asie Mineure.
- 166. Elle éclate à Rome après le retour de L. Verus.
- 175. Consulat de Salvius Julianus, pendant lequel Aristide écrivit ses Discours Sacrés.
- 180. Destruction de Smyrne par un tremblement de terre.
- 185. Aristide meurt sous le règne de Commode, âgé d'environ soixante-dix ans.

FIN.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

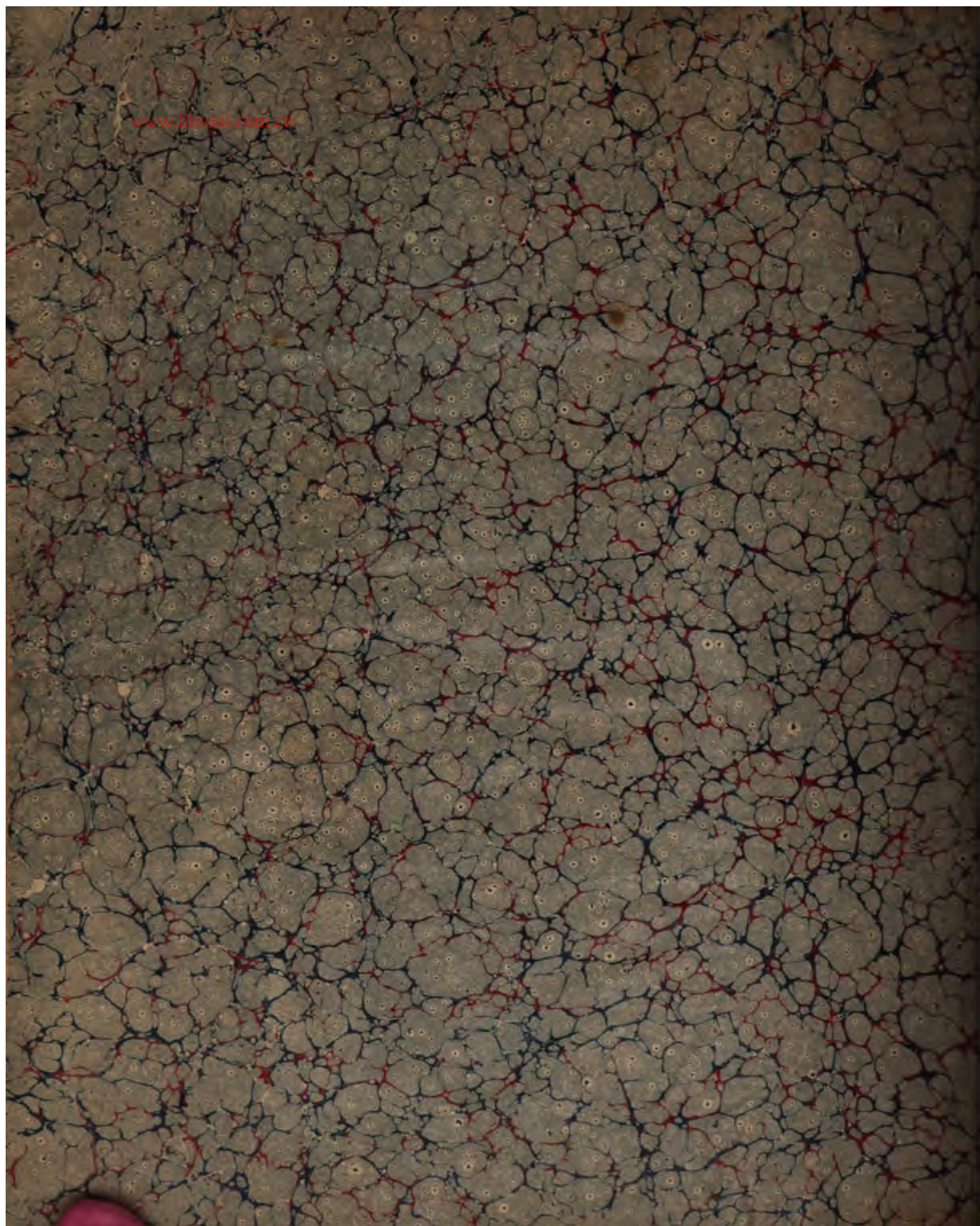
www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



DEC 15 1903

quarrels in sent for his messenger.
is understood that a failure to
I promise,

DEC 15 1903

marks
sheet

lines

Ga 103.95
Memoire sur la chronologie de la v
Widener Library 007084116



3 2044 085 089 639

www.libtool.com.cn